CONSERVATOIRE À
RAYONNEMENT RÉGIONAL
GABRIEL PIERNÉ
EUROMÉTROPOLE DE METZ

2 rue du Paradis I 57 000 METZ
T. 03 57 88 38 38

conservatoire@eurometropolemetz.eu

Création graphique : Chloé Redeler. Conception : Eurométropole de Metz - Direction de la Communication - juillet 2023. Crédits photos : Luc Bertau.

GUIDE DES
ENSEIGNEMENTS

CONSERVATOIRE

ÉDITION 2023/2024 À RAYONNEMENT RÉGIONAL GABRIEL PIERNÉ | EUROMÉTROPOLE DE METZ

MUSIQUE
-
DANSE
-
THÉÂTRE

SOMMAIRE

4 ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET DISCIPLINES ENSEIGNÉES

8 ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES
- 8 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- 8 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES DE LA MÉTROPOLE
- 9 HORAIRES ADAPTÉS : CHAM/CHAD/S2TMD/AHOR

10 PARCOURS PREMIERS PAS

14 PARCOURS DIPLOMANT DU 1er CYCLE AU 3E CYCLE SPÉCIALISÉ
- 14 PRÉSENTATION DU PARCOURS DIPLÔMANT
- 14 LE CURSUS 3E CYCLE

16 ÉTUDES MUSICALES
- 18 PARCOURS DIPLÔMANTS EN HORAIRES TRADITIONNELS ET EN HORAIRES AMÉNAGÉS
- 18 FORMATION MUSICALE
- 20 INSTRUMENT (MUSIQUE CLASSIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE)
- 22 VOIX (DOMINANTE CHANT CHORAL) - ENFANTS ET ADOLESCENTS
- 22 VOIX (DOMINANTE CHANT LYRIQUE) - À PARTIR DE 16 ANS ET ADULTES
- 24 ACCOMPAGNEMENT AU PIANO
- 26 DIRECTION D'ORCHESTRE
- 28 DIRECTION DE CHŒUR
- 28 ÉCRITURE
- 30 COMPOSITION
- 32 CULTURE MUSICALE
- 32 AUTRES COURS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT CULTURE ET CRÉATION
- 34 JAZZ
- 36 AUTRES PARCOURS MUSIQUE
- 36 PARCOURS ACCOMPAGNÉ INSTRUMENT
- 36 PARCOURS ACCOMPAGNÉ DU DÉPARTEMENT CULTURE ET CRÉATION
- 37 PARCOURS LIBRE CULTURE MUSICALE
- 37 PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE
- 37 PARCOURS ADAPTÉ
- 38 PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES
- 40 PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

42 ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES
- 44 DANSE EN HORAIRES TRADITIONNELS
- 46 DANSE EN HORAIRES AMÉNAGÉS

48 ÉTUDES THÉÂTRALES
- 50 PARCOURS DIPLÔMANT : TRADITIONNEL, HORAIRES ADAPTÉS, CLASSE PRÉPARATOIRE
- 51 PARCOURS ACCOMPAGNÉ THÉÂTRE

52 SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE

54 INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION

56 MODALITÉS D'EXAMEN D'ENTRÉE

58 ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

59 ENGAGEMENT DES ÉLÈVES, DES FAMILLES ET DU CONSERVATOIRE

60 QUESTIONS DE PARENTS

62 TARIFS

64 ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

65 INFORMATIONS PRATIQUES

ÉDITO

UNE ANNÉE SOLAIRE !

Que le temps des masques, des demi-jauges ou des cours en distanciels nous parait lointain déjà. Et quel plaisir que de voir cette 2e rentrée scolaire « post-covid » débuter sous les meilleurs auspices.

Plaisir de faire le constat que nos 1 600 élèves sont toujours aussi fidèles et investis au sein de notre établissement.

Plaisir de voir que nos partenariats avec les grandes scènes culturelles du territoire sont toujours plus forts : Cité musicale Metz, Centre Pompidou-Metz, Opéra-Théâtre, Musée de La Cour d'Or notamment. L'an dernier, 1 260 de nos élèves ont pu bénéficier d'une sortie pédagogique dans une des salles de l'Arsenal. Plus de 22 000 personnes ont assistés à l'un ou l'autre des spectacles présentés par le conservatoire dans ou hors de ses murs.

Plaisir de poursuivre nos partenariats pédagogiques avec les conservatoires et écoles de musique métropolitains (Woippy, Marly, EMARI, Ban-Saint-Martin, Ars-sur-Moselle, Lorry-lès-Metz) ou au-delà (Conservatoire du Grand Nancy avec notre classe préparatoire pour le théâtre, conservatoires de Forbach et Thionville pour de grands projets interclasses). Mais aussi directement dans nos murs, avec le Pôle Musique et Danse de l'École Supérieur d'Art de Lorraine et ses 55 étudiants !

Que cette année 2023-2024 nous permettre de continuer à rayonner et à répondre à tous ces enjeux. Pour que la musique, la danse, le théâtre et les arts en général continuent d'illuminer nos quotidiens et nos rêves !

François GROSDIDIER,
Président de l'Eurométropole de Metz
Maire de Metz

Équipe pédagogique et disciplines enseignées

MUSIQUE

CORDES

Violon
DELLINGER Catherine
DORIGNAC Karine
HABIG Hélène
PONS André
WOLOSZYN Anna

Alto
ROTH Vincent
WENISCH Carole

Violoncelle
ADOLPHE Jean
EGLOFF Klara

Contrebasse
MARTY Nicolas

Coordinatrice
EGLOFF Klara

VENTS / BOIS

Flûte traversière
DOMINSKI Juliette
FOESSEL Françoise
PINET Jean-Pierre

Hautbois
HAERRIG Serge
SABLON André

Clarinette
DENTRESANGLE Joan
GOUBERT Éric

Basson
VILLEDARY Sylvie

Saxophone
CARCELES Cédric
FAVRE D'ÉCHALLENS Grégoire

Coordinateur
FAVRE D'ÉCHALLENS Grégoire

VENTS / CUIVRES

Trompette
KLEIN Simon
MARQUES Steve

Cor
MALLARD-LACHAUX Séverine

Trombone
LALLEMENT Paul

Tuba
TUTIN Arnaud

Coordinateur
LALLEMENT Paul

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Accordéon
ACCARD Thierry

Percussions
CHARTIER Éric
SCHOENHENTZ-KZINK Frédéric

Guitare
BARTHOLMÉ Jean-Valéry
FARGEAS Romain
LE Anh-Cuong

Harpe
COURBIN Eléonore

Coordinateur
ACCARD Thierry

PIANO

Piano
BECK Sébastien
BOUBEL Juliette
DELACOUR Philippe
DORIGNAC Christophe
FRATI Romain
KACI Leslie
LANOTTE Alexandre
MORIN Marie-Paule
RÉTIF Rachel
ROLAND Jean-Christophe
SIMON Florent

Lecture à vue
DURANT Christophe

Piano complémentaire, réduction d'orchestre, harmonie au clavier
LESCALIER Victoria

Coordinateur
DELACOUR Philippe

MUSIQUE ANCIENNE

Clavecin
BUCHER Anne-Catherine

Cor naturel (initiation)
MALLARD-LACHAUX Séverine

Flûte à bec
FEUILLIE Isabelle
REBOUCHÉ Marianne

Orgue
Basse continue
CHANON Anne-Gaëlle

Traverso
PINET Jean-Pierre

Viole de gambe
FEUILLIE Isabelle

Coordinatrice
BUCHER Anne-Catherine

ACCOMPAGNEMENT PIANO

Accompagnement musique
BOUBEL Juliette

Accompagnement danse
CUIRET Sébastien

Accompagnatrices des classes instrumentales
BELLER-PORTE Odile
BOUBEL Juliette
BOCHET Sarrah
MENDOZA-ENCKLÉ Valérie

Accompagnatrice classe de chant
BÈGUE Aurélie

Coordinatrice
BOCHET Sarrah

JAZZ

Batterie
ROBIN Jean-Marc

Formation musicale jazz
COURTNEY Sylvain
RUSÉ Renaud

Guitare
COURTNEY Sylvain

Guitare basse et contrebasse
LAURENT Gautier

Harmonie et arrangement
ESCOMS Stéphane

Histoire du jazz
PRUD'HOMME Damien

Jazz vocal
GRASCHAIRE Valérie

Piano
ESCOMS Stéphane
GOUALCH Pierre-Alain

Saxophone et instruments mélodiques
PRUD'HOMME Damien

Coordinateur
PRUD'HOMME Damien

VOIX

Chant lyrique
MORALES Juan Carlos

Technique vocale
SGARD Bertha

Dominante Chant Choral (cursus voix enfants/adolescents)
GUILLOT-DROULLÉ Emmanuelle
HOERNER-PIGNOT Annick
Non nommé

Coordinatrice voix
HOERNER-PIGNOT Annick

Coordinatrice chant choral lié à la FM
GUILLOT-DROULLÉ Emmanuelle

CULTURE ET CRÉATION

Histoire de la musique, commentaire d'écoute, médiation musicale et analyse
JOUSSE Eurydice

Composition, orchestration et analyse
ZAPPONI Filippo

Écriture
CLAUSSE Barbara

Direction de chœur
HOERNER-PIGNOT Annick

Direction d'orchestre
LEROY Julien

Musique Assistée par Ordinateur (MAO), techniques du son, de la sonorisation et studio d'enregistrement
DELLA NAVE Francis

Intervenants en milieu scolaire
DELLA NAVE Francis
FORTÉ-RYTTER Philippe
HADJERAS Hocine
Non nommé

Référent publics empêchés
FORTÉ-RYTTER Philippe

Coordinatrice
JOUSSE Eurydice

FORMATION MUSICALE

BASTIAN Sonia
LE BARILLEC Christine
PIETTE Virginie
ROUSSELOT PAILLEZ Emeline
RUSÉ Renaud
SAUR Raphaël
SCHLERET Aziliz
VERNEL Marie-Paule

Coordinatrice
VERNEL Marie-Paule

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

Musique de chambre
BRUÈRE Philippe

Orchestre à cordes junior
Les Petits Archets
ADOLPHE Jean

Orchestres à vents
Les PolySons (1er cycle) et
Les MotiVents (début de 2e cycle)
SABLON André

Orchestre à vents (fin de 2e cycle)
Les CaptiVents
DOMINSKI Juliette

Orchestre à cordes
Cordissimo
ROTH Vincent

Orchestre d'harmonie
TUTIN Arnaud

Orchestre symphonique
Gabriel Pierné
PERRI Salvatore

Big Band
PRUD'HOMME Damien

D'autres ensembles sont proposés au conservatoire, ils sont recensés en pages 38 et 39.

PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

Chant choral
GUILLOT-DROULLÉ Emmanuelle
HOERNER-PIGNOT Annick
Non nommé

Chœur préparatoire
GUILLOT-DROULLÉ Emmanuelle
Chœur spécialisé
HOERNER-PIGNOT Annick
Chœur de jeunes
HOERNER-PIGNOT Annick

Ensemble vocal *Gabriel Pierné*
HOERNER-PIGNOT Annick

Atelier polyphonique
BASTIAN Sonia

Tous les ensembles vocaux sont recensés en pages 40 et 41.

PARCOURS PREMIERS PAS

Jardin musical
BASTIAN Sonia
SCHLERET Aziliz

Éveil musical et corporel
BASTIAN Sonia
LEICK Françoise
SCHLERET Aziliz

Initiation musicale
BASTIAN Sonia
HADJERAS Hocine
RUSE Renaud

Initiation danse 1 et 2
LEICK Françoise
LONGA Fanny

DANSE

Danse classique
BONABAL Vanessa
LEICK Françoise
PISSARENKO Léonid

Danse contemporaine
LEICK Françoise
LONGA Fanny

Danse jazz
DIOU Lucile

Formation musicale danse
SCHLERET Aziliz

Culture chorégraphique
GOTHUEY Julie

Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé
VIDAL Anne

Accompagnateurs
ALBERTUCCI Jean-Michel
CUIRET Sébastien
HERR Loïc
ROBIN Jean-Marc

Coordinatrice
DIOU Lucile

THÉÂTRE

FOSSE Joël
GOETHALS Vincent

Établissements partenaires

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) : THÉÂTRE

Les Conservatoires à Rayonnement Régional de l'Eurométropole de Metz et du Grand Nancy se sont associés pour créer une classe préparatoire à l'enseignement supérieur pour l'art dramatique. Celle-ci est destinée aux élèves souhaitant se perfectionner dans leur pratique artistique et développer leur compréhension du spectacle vivant. Menant au Diplôme d'Études Théâtrales (DET), la CPES permet également d'accompagner les élèves désireux de préparer les concours d'entrée aux écoles supérieures.

UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE UFR ARTS, LETTRES ET LANGUES

Le conservatoire est en partenariat avec le département de musique et musicologie de l'Université de Lorraine (site de Metz).
Il propose aux étudiants de première et de seconde année de licence (L1/L2) divers enseignements pratiques tels que l'initiation au piano et des cours instrumentaux. Ces enseignements font partie intégrante de leur cursus universitaire et donnent lieu à validation d'unités de valeur (UV).

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE PÔLE MUSIQUE ET DANSE

Situé au sein des locaux du conservatoire, le Pôle Musique et Danse, anciennement « Cefedem de Lorraine », fait partie des Centres de Formation supérieure des Enseignants de la Danse et de la Musique qui ont été créés à partir de 1990 à l'initiative du Ministère chargé de la Culture. La finalité de ces centres est de délivrer une formation supérieure et professionnelle à l'enseignement spécialisé de la musique et de la danse. Le Pôle propose ainsi 3 parcours pour obtenir le Diplôme d'État (formation initiale, formation continue ou V.A.E).

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES DE LA MÉTROPOLE

En 2016, un réseau des établissements d'enseignement artistique a été constitué afin d'offrir un service d'enseignement artistique de qualité, accessible au plus grand nombre. Il se donne pour objectifs de faciliter l'organisation de projets communs et de favoriser les échanges entre les élèves et les équipes pédagogiques.
Ce réseau regroupe les 6 établissements d'enseignement artistique présents sur le territoire métropolitain : l'EMARI, le conservatoire municipal de Marly, les écoles associatives de Woippy, Ars-sur-Moselle, Le Ban-Saint-Martin (Le Ban des Arts) Lorry-lès-Metz et le CRR de l'Eurométropole de Metz.

HORAIRES ADAPTÉS : CHAM/CHAD/S2TMD/AHOR

La plupart des élèves du conservatoire suivent l'ensemble de leurs cours dans des horaires extra et post-scolaires appelés « horaires traditionnels ». Parallèlement, un certain nombre de partenariats entre le conservatoire et l'Éducation nationale permettent également de proposer des horaires adaptés avec une partie des cours en temps scolaire : il s'agit des « horaires adaptés ». Ces horaires adaptés sont proposés, selon les établissements partenaires, du CP à la terminale.

Ouvertes aux élèves motivés par la pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale, ces classes permettent de coordonner plus harmonieusement scolarité et pratique artistique. Une partie des cours liés à la discipline choisie est intégrée dans le temps scolaire.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHAM/CHAD/SECONDE OPTIONNELLE/ S2TMD)

> Du CE1 au CM2 à l'École Claude Debussy

> De la 6e à la 3e au Collège Taison

Une filière « Classes à Horaires Aménagés en Musique ou Danse » (CHAM/CHAD) est organisée en collaboration avec l'Éducation nationale. Dans ce cadre, les activités du conservatoire sont réparties sur deux après-midis par semaine, sous réserve des possibilités offertes par les établissements scolaires et des disciplines choisies.
L'élève souhaitant intégrer une classe CHAM (dès le CE1) ou CHAD (dès le CE2) devra satisfaire aux conditions exigées par l'Éducation nationale et par le conservatoire. Il devra notamment posséder un niveau scolaire lui permettant de suivre une double scolarité, ainsi qu'un niveau musical (instrument et formation musicale) ou de danse en adéquation avec son âge et son niveau scolaire. L'admission se fait en fonction des places disponibles. Les élèves sont affectés en classe à horaires aménagés par l'Inspecteur d'académie, sur proposition de la commission d'admission.

> De la seconde à la terminale au Lycée Fabert

Une classe de seconde générale et technologique dispose d'un enseignement optionnel intitulé « Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre ». Elle s'adresse notamment aux élèves qui souhaitent poursuivre dans la filière technologique « Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse » (S2TMD). Au-delà des enseignements communs à toutes les séries, cette filière dispense des enseignements spécifiques en première et en terminale.
Le baccalauréat S2TMD s'adresse plus particulièrement aux élèves désirant poursuivre leurs études dans le domaine artistique, mais il permet également de suivre des études supérieures à l'université dans la plupart des filières littéraires (licences de langues, d'histoire, droit, psychologie…), technologiques (BTS ou IUT selon le profil demandé), voire dans certaines classes préparatoires. Ces enseignements font l'objet d'aménagements d'horaires avec plusieurs après-midis libérées pour le suivi des cours au conservatoire.
À la différence de la filière S2TMD (première et terminale), la seconde est optionnelle et n'est pas assimilée à un dispositif CHAM ou CHAD en tant que tel. De ce fait, les frais de scolarité ne sont pas exonérés pour la seconde optionnelle, contrairement aux classes CHAM et CHAD.

AMÉNAGEMENT D'HORAIRES (AHOR)

> Du CP à la 3e à l'Ensemble scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde

Le conservatoire développe un partenariat spécifique avec l'établissement scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde. Les emplois du temps sont organisés pour pouvoir libérer les élèves inscrits dans le dispositif AHOR une ou deux après-midis par semaine afin qu'ils suivent leurs cours au conservatoire.
Ce dispositif est différent des classes à horaires aménagés qui font l'objet de textes réglementaires interministériels (Éducation nationale et Culture et communication). Les cursus proposés dans ce cadre ne sont pas assimilables à la filière des CHAM/CHAD. L'élève souhaitant intégrer une classe AHOR devra satisfaire aux conditions exigées par l'établissement scolaire et par le conservatoire.

! **Bon à savoir** : un dépliant présentant **l'ensemble des horaires adaptés (du primaire au lycée)** est disponible en téléchargement sur notre site internet.

Parcours
Premiers Pas

Période d'éveil et de sensibilisation, ce parcours s'adresse aux enfants âgés de 4 à 6 ans (musique) ou 7 ans (danse) souhaitant découvrir la musique et la danse dans un esprit d'ouverture et au travers d'activités ludiques.
Ce parcours peut constituer le premier temps d'un apprentissage qui pourra se poursuivre dans le cadre du parcours diplômant ou bien constituer une fin en soi, au titre de la découverte et pour le plaisir de partager des moments collectifs au sein d'un établissement culturel.
Il s'étend sur trois ou quatre années, de la moyenne section au cours préparatoire pour la musique ou au CE1 pour la danse, et comprend :

> Le jardin musical
> L'éveil musical et corporel
> L'initiation musicale ou l'initiation danse 1
> L'initiation danse 2

JARDIN MUSICAL

Enfants entrant en moyenne section de maternelle, 4 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Cet atelier permet aux très jeunes enfants d'entrer dans une pratique artistique par une approche sensorielle et ludique, et d'acquérir des compétences vocales (jeux vocaux, apprentissage de chansons…) et corporelles (jeux dansés et rythmiques avec des petites percussions, illustrations sonores...).

ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL

Enfants entrant en grande section de maternelle, 5 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

L'éveil repose avant tout sur une approche sensorielle de la musique et de la danse qui permet de s'initier à une pratique artistique. Les démarches pédagogiques mises en œuvre privilégient l'aspect ludique des apprentissages au travers de jeux rythmiques, chansons, expression et activités corporelles. Un langage musical et gestuel s'élabore à travers l'expérience vécue par l'enfant.

INITIATION MUSICALE ET/OU INITIATION DANSE 1

Enfants entrant en cours préparatoire, 6 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

▸ Initiation musicale

Le cours d'initiation musicale vise à poser les premières bases de l'apprentissage musical de manière avant tout sensorielle (éducation de l'oreille, de la voix, du sens rythmique, jeux de reconnaissance, découverte de la notation) à travers une démarche vivante et ludique permettant aux enfants de construire leur curiosité et leur goût pour la musique. L'enseignement se fonde sur un répertoire conséquent de chants, jeux chantés et dansés.

Trois formules distinctes existent :

> Formule 1 : le cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire) s'adresse à des enfants qui veulent poursuivre au même rythme qu'en année d'éveil. Quelques ateliers de découverte instrumentale sont proposés en cours d'année pour favoriser le choix de l'instrument qui pourra être pratiqué l'année suivante.

> Formule 2 : elle associe une séance découverte au cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire). Cette séance découverte aura lieu de la fin des vacances d'automne aux vacances de printemps. 16 séances de 30 minutes, par groupe de 3 élèves, seront proposées, permettant de découvrir 4 instruments définis par le conservatoire, si possible de familles différentes (4 séances par instrument). À l'issue de cette année de découverte, l'enfant choisit l'instrument (parmi les 4 ou non) avec lequel il souhaitera débuter sa pratique instrumentale.

> Formule 3 : dérogatoire et en fonction du nombre de places disponibles, la 3e formule s'adresse aux enfants dont le choix de l'instrument est bien arrêté et, surtout, qui ont à la fois la disponibilité et l'envie de consacrer un temps quotidien à la pratique instrumentale. Un cours d'instrument hebdomadaire de 20 minutes est prévu et s'ajoute au cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire) pouvant donc conduire à deux déplacements par semaine. Concernant la tarification, ce cours individuel d'instrument représente un 2e cursus (voir le tarif 5, page 62). Une proratisation du tarif est appliquée dans le cas d'un démarrage tardif, à partir de janvier.

▸ Initiation danse 1

Le contenu de la phase d'initiation danse 1 s'appuie sur les principes fondamentaux communs aux trois disciplines (danses classique, contemporaine et jazz) sans aborder l'aspect technique propre à chacune. L'objectif de ces cours d'initiation est de développer la curiosité et l'imaginaire de l'enfant en privilégiant les activités sensorielles et corporelles.

INITIATION DANSE 2

Enfants entrant en cours élémentaire 1re année, 7 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Dans la poursuite de l'apprentissage des fondamentaux, cette phase d'initiation danse 2 consiste essentiellement à appréhender le lien entre le corps, l'espace et le rythme, offrant à l'enfant les conditions qui lui permettront d'aborder par la suite des activités chorégraphiques plus spécialisées et d'intégrer s'il le souhaite le parcours diplômant danse du conservatoire. Ce cours d'initiation danse est complété par un 2e cours intitulé "formation musicale danse" qui permet d'avoir une première approche de différentes notions musicales qui sont d'une importance primordiale pour la danse. On y apprend notamment la perception de la pulsation, le ressenti rythmique, le caractère musical, les différentes structures musicales.

BON À SAVOIR

Retrouvez une présentation complète des cours du parcours Premiers pas sur notre site internet.

PARCOURS PREMIERS PAS

	DURÉE HEBDOMADAIRE	ÂGE REQUIS	JOUR D'ACTIVITÉ	CONDITIONS D'ACCÈS
JARDIN MUSICAL	45 min	4 ans	Mercredi ou samedi, choix de l'horaire au moment de l'inscription en ligne	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles
ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL	45 min	5 ans		Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus du jardin musical sont accueillis en priorité
INITIATION MUSICALE	Formule 1 : 1h + ateliers ponctuels de découverte instrumentale Formule 2 : 1h + ateliers découverte hebdomadaire de 30 min de novembre à avril Formule 3 : 1h + cours d'instrument de 20 min	6 ans	Mercredi ou samedi, choix de l'horaire au moment de l'inscription en ligne	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus de l'éveil musical et corporel sont accueillis en priorité
INITIATION DANSE 1	45 min	6 ans	Choix du jour et de l'horaire au moment de l'inscription en ligne	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus de l'éveil musical et corporel sont accueillis en priorité
INITIATION DANSE 2	danse : 1h + FM danse : 45 min	7 ans		Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus de l'initiation danse 1 sont prioritaires. Si l'élève suit un cours de FM musique, le cours de FM danse n'est pas obligatoire

Parcours diplômant du 1er cycle au 3e cycle spécialisé

Le parcours diplômant concerne la musique, la danse et le théâtre. Il représente près de 80 % des élèves du conservatoire qui en accueille 1600 au total.

PRÉSENTATION DU PARCOURS DIPLÔMANT

Le parcours diplômant, qu'il soit suivi dans le cadre d'une filière traditionnelle ou en horaires adaptés, s'adresse aux élèves qui souhaitent débuter ou poursuivre l'apprentissage d'une discipline et perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif. L'ensemble des cours qu'il propose regroupe les piliers fondamentaux de l'enseignement artistique :

- La pratique d'une discipline dominante : instrumentale, vocale ou d'érudition (musique), la danse classique, contemporaine ou jazz (danse), ou le théâtre.
- La pratique de disciplines complémentaires obligatoires, à titre d'exemple : formation musicale, chant choral, musique de chambre, ensembles et orchestres, analyse, écriture (musique), danse complémentaires, formation musicale danse, culture chorégraphique (danse), technique vocale, training (théâtre).

LE CURSUS 3E CYCLE

La réforme de l'enseignement initial de la musique, de la danse et du théâtre vise à valoriser la mission de développement de la pratique artistique tout au long de la vie. Préparant la prise d'autonomie et s'adaptant aux différentes pratiques (professionnelles ou amateurs), ce cycle s'adapte à la diversité des attentes et des parcours. Ses contenus sont déterminés en fonction du projet de l'élève et des ressources de l'établissement ou du réseau d'établissements. Il est ouvert aux élèves adolescents ou adultes qui souhaitent se perfectionner dans un enseignement particulier. Après avoir obtenu l'examen de fin de 2e cycle, les élèves entrent en 3e cycle. Au sein de ce cycle, ils peuvent au bout de 1 ou 2 ans (parfois 3 ans), selon leur projet et l'avis de leur professeur, présenter l'entrée en 3e cycle spécialisé (l'obtention du CEM/CEC/CET n'est plus un prérequis). Le 3e cycle spécialisé a pour objectif de permettre une préparation à un parcours artistique professionnel.

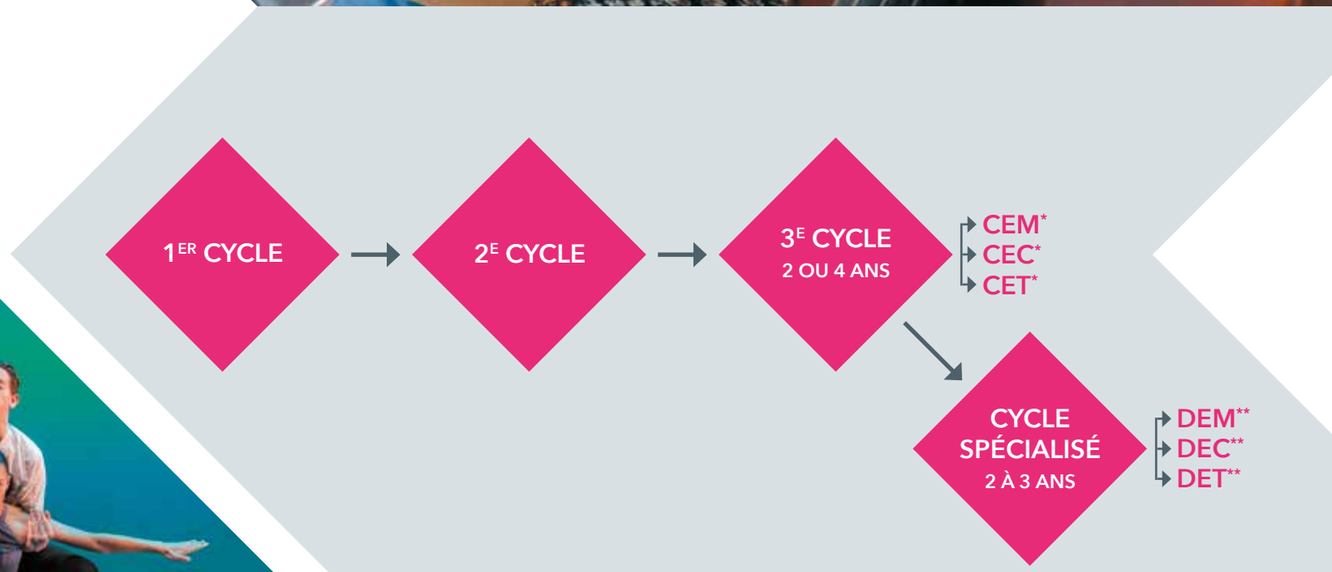

* CEM/CEC/CET : Certificat d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales.
** DEM, DEC ou DET : Diplôme d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales.

Études musicales

L'enseignement est organisé sous la forme de parcours de formation permettant à chacun d'accomplir son projet artistique : de la pratique en amateur jusqu'à la formation professionnelle initiale.

Cinq parcours sont possibles :

> **Parcours diplômant du 1er cycle au 3e cycle spécialisé** (p.14)
à partir de 7 ans

> **Parcours accompagné** (p.36)
à partir de 14 ans
(sous réserve d'avoir validé un 1er cycle pour certains enseignements)

> **Parcours libre culture musicale** (p. 37)
à partir de 14 ans

> **Parcours pratique collective** (p.37)
à tout âge, selon le niveau instrumental

FORMATION MUSICALE

NIVEAU	DURÉE CYCLE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
1er CYCLE	4 ans*	1h15 en 1C1 1h30 du 1C2 au 1C4	Chant choral : ▶ 1re, 2e, 3e année : 45 min ▶ 4e année : 1h ▶ pour les élèves CHAM, du CE1 au CM2 : 2 x 45 min ▶ pour les élèves en CHAM de la 6e à la 3e : 45 min	▶ Atelier informatique musicale ▶ Chœurs ▶ Selon l'âge, chœur préparatoire, chœur spécialisé ou chœur des jeunes (voir page 40). Cette pratique collective vocale peut constituer le chant choral obligatoire en filière traditionnelle	En cours de cycle : contrôle continu La fin de 1er cycle s'obtient au contrôle continu (2/3) et sur examen (1/3) avec validation par le conseil de cycle
2e CYCLE	3 ans*	1h30 (en 1re et 2e années) 2h (en 3e année)	Chant choral : ▶ pour les élèves en CHAM, au collège : 45 min		En cours de cycle : contrôle continu La fin de 2e cycle s'obtient au contrôle continu (1/2) et sur examen (1/2) avec validation par le conseil de cycle
3e CYCLE 1re ANNÉE	1 à 2 ans*	2h	Chant choral : ▶ pour les élèves en CHAM, au collège : 45 min	▶ Ensembles vocaux ▶ Technique vocale ▶ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition	Validation au contrôle continu (1/3) et sur examen (2/3)
3e CYCLE 2e ANNÉE	1 à 2 ans*	3h	Culture musicale (analyse cycle 1) : 1h		▶ UV de FM sur examen ▶ UV de culture musicale (analyse cycle 1) : validée au contrôle continu et sur examen
3e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 2 ans*	3h	Voir ensemble des UV à valider ci-contre	▶ Ensembles vocaux ▶ Technique vocale ▶ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition	Fin de cycle : DEM de FM Pour obtenir le DEM : ▶ UV de DEM dans la discipline dominante : uniquement sur examen final ▶ UV de Brevet de culture musicale ▶ UV de CEM d'instrument ▶ UV de chœur de chambre (ensemble vocal *Gabriel Pierné* ou chœur de jeunes)

*Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique (conseil de cycle).
Un élève ne peut pas être dans un niveau de formation musicale inférieur à plus de deux années par rapport au niveau instrumental.

MODULES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS EN DEHORS DES COURS HABITUELS

▶ **Soutien personnalisé**

Ce cours de soutien s'adresse à tous les élèves qui ont une difficulté en formation musicale sur une ou un ensemble de notions, quel que soit leur niveau, et fonctionne à la demande et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique. Les créneaux qui lui sont dédiés sont revus chaque année et dépendent de la disponibilité des professeurs. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès du professeur de formation musicale de votre enfant.

▶ **Formation de l'oreille ou ear training (au cas par cas)**

Ce cours de soutien s'adresse à tous les élèves qui ont une difficulté en formation musicale sur une ou un ensemble de notions, quel que soit leur niveau et fonctionne à la demande et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique. L'outil informatique ouvre la porte à une autre façon de travailler et d'appréhender les difficultés. Renseignements auprès de Francis Della Nave.

▶ **Atelier informatique - CHAM primaire (1 à 3 ans)**

Cet atelier sensibilise les élèves CHAM primaire aux nouvelles technologies et en particulier aux logiciels de musique incontournables tout en permettant une optimisation de leur emploi du temps.
Durée : 45 min par semaine

▶ **Cours de FM adolescents et adultes**

Ces cours s'adressent aux élèves âgés de 10 à 14 ans (adolescents) et à partir de 15 ans (adultes). Il s'agit de quatre années de formation correspondant à un 1er cycle. Un cours de chant choral spécifiquement réservé pour ces élèves est obligatoire. Ce cours fait partie des acquis indispensables à détenir pour valider l'examen de fin de 1er cycle. À l'issue de la troisième année, il est possible de passer l'examen de fin de 1er cycle.

▶ **Atelier d'initiation à la polyphonie**

Ce cours vient compléter l'éventail des ensembles vocaux du conservatoire et peut s'inscrire dans le cadre du cours de FM adultes sans pour autant être une obligation. Il est cependant indispensable pour valider l'examen de fin de niveau 2 de FM adulte.
Durée : 1h par semaine

INSTRUMENT (MUSIQUE CLASSIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE)

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
1er CYCLE	1 à 5 ans*	▸ Cours instrument : 30 min ▸ Chant choral : 45 min ou 1h30 en CHAM primaire ▸ Formation musicale : 1h15 en 1C1 1h30 du 1C2 au 1C4 ▸ Pour les CHAM : petits ensembles instrumentaux, atelier informatique, atelier improvisation et création (selon le niveau)	▸ Orchestres à cordes *Les Petits Archets* ou à vents *Les PolySons* sur avis du professeur d'instrument ▸ Chœur préparatoire, chœur spécialisé et chœur de jeunes (sur avis des professeurs) ▸ Atelier ciné-concert	En cours de cycle : contrôle continu Le passage en 2e cycle est validé par une décision de l'équipe pédagogique au vu : ▸ Du contrôle continu effectué par les professeurs (75 %) ▸ Du résultat d'un examen (prestation devant un jury) (25 %)
2e CYCLE	2 à 4 ans*	▸ Cours instrument : 45 min ▸ Formation musicale : > 1h30 en 2C1 et 2C2 > 2h en 2C3 ▸ Chant choral pour les CHAM : 45 min ▸ Lecture à vue : pianistes ▸ Basse continu (selon niveau) : clavecinistes, organistes ▸ Pratique collective ou ensemble : pour tous les instrumentistes, sauf claviers	▸ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur, musique à l'image et composition ▸ Chœur préparatoire, chœur spécialisé et chœur de jeunes (sur avis des professeurs) ▸ Atelier improvisation et création ▸ Atelier ciné-concert	En cours de cycle : contrôle continu Validation de la fin de cycle d'instrument : au contrôle continu (50 %) et sur examen final (50 %) L'obtention du brevet est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes : ▸ UV de dominante instrumentale ▸ UV de fin de cycle de formation musicale : au contrôle continu (50 %) et sur examen final (50 %) ▸ UV de pratique collective (pour les pianistes, UV d'accompagnement ou de lecture à vue) : assiduité (assiduité et sur examen pour la lecture à vue piano)
3e CYCLE	2 à 4 ans*	▸ Cours instrument : 1h ▸ Formation musicale jusqu'au niveau 3C1 ▸ Pour les cordes, vents et instruments polyphoniques : orchestre ou ensemble ▸ Pour les CHAM : les cours de FM (2h en 1re année et 3h en 2e année) et chant choral sont obligatoires en 3e cycle (45 min) ▸ Pour le clavecin et l'orgue : basse continue ▸ Pour la flûte à bec : diminution ou improvisation ▸ Pour le piano : lecture à vue ou accompagnement	▸ Chant choral ▸ Lecture à vue ▸ Toutes les disciplines et ateliers du département culture et création ▸ Initiation aux instruments spécifiques : clarinette basse, cor anglais… ▸ Initiation aux instruments anciens : cor naturel, traverso… ▸ Accompagnement de la danse pour les instruments polyphoniques ▸ Basse continue pour les instruments à clavier ▸ Atelier initiation et improvisation jazz 1er cycle (sur entretien préalable avec le professeur de jazz) ▸ Atelier improvisation et création ▸ Atelier ciné-concert ▸ Culture musicale (analyse cycle 1)	En cours de cycle : contrôle continu Validation de l'UV de dominante instrument : au contrôle continu (25 %) et sur examen final (75 %) L'obtention du CEM est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes : ▸ UV de CEM dans la dominante instrumentale ▸ UV de formation musicale niveau 3C1 (1/3 au contrôle continu et 2/3 sur examen final) ▸ UV spécifique selon les départements : > UV de pratique collective (vents, cordes, certains instruments polyphoniques) : assiduité > UV de lecture à vue ou accompagnement pour les pianistes : assiduité et examen final > UV d'ensemble, de diminution, d'improvisation ou de basse continu en musique ancienne : contrôle continu
3e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans*	▸ Cours instrument : 1h ▸ Lecture à vue (enseignement intégré au cours d'instrument ou cours dédié de 30 min) ▸ Formation musicale jusqu'au niveau 3C2 ▸ Pour les cordes, musique de chambre (ou ensembles) ▸ Pour les vents, orchestre (ou ensembles) ▸ Pour la flûte à bec : diminution ou improvisation ▸ Pour les CHAM : les cours de FM (2h en 1re année et 3h en 2e année) et chant choral sont obligatoires en 3e cycle (45 min)	▸ Chant choral ▸ 2e instrument ▸ Toutes les disciplines et ateliers du département culture et création ▸ Initiation aux instruments spécifiques : clarinette basse, cor anglais… ▸ Initiation aux instruments anciens : cor naturel, traverso… ▸ Accompagnement de la danse pour les instruments polyphoniques ▸ Basse continue pour les instruments à clavier ▸ Atelier initiation et improvisation jazz 1er cycle (sur entretien préalable avec le professeur de jazz) ▸ Atelier improvisation et création ▸ Atelier ciné-concert	L'obtention du DEM est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes : ▸ UV de DEM dans la dominante instrumentale : sur examen final ▸ UV de formation musicale niveau 3C2 : sur examen final ▸ UV de culture musicale (analyse cycle 1) : contrôle continu et examen final ▸ UV de lecture à vue (ou accompagnement pour les pianistes ou diminution/improvisation/basse continue en musique ancienne) : assiduité et examen final ▸ UV de musique de chambre : examen final ▸ UV de pratique collective : assiduité

*Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.

QUELQUES PRÉCISIONS SUR…

▸ **La pratique collective** est un pilier fondamental de l'enseignement instrumental. Il représente à la fois un outil d'apprentissage, un levier de motivation et une fin en soit pour un musicien. Il est obligatoire à partir du 2e cycle (orchestre ou ensemble) : dans certaines situations, il est possible de valider cette pratique au sein d'un orchestre ou ensemble du territoire. Cela est possible à titre dérogatoire et en cas d'accord, fait l'objet d'une convention entre le conservatoire et l'orchestre ou l'ensemble concerné.

▸ **L'initiation au cor naturel**

Cette initiation peut être proposée à partir du 2e cycle.

▸ **La basse continue**

Cette discipline s'adresse aux clavecinistes, pianistes, organistes et requiert une connaissance préalable minimale du clavier et de l'harmonie. Le cours de basse continue se découpe en une initiation et trois cycles, pouvant s'étendre chacun sur plusieurs années. La validation de l'examen de fin de 1er cycle est nécessaire pour l'obtention du CEM de clavecin.

▸ **Le post-DEM**

Il s'adresse aux élèves ayant obtenu un DEM et qui sont en préparation de concours aux écoles supérieures de musique. Pour bénéficier de ce parcours limité à une année renouvelable une fois, une demande écrite doit être adressée au directeur du conservatoire. Il comprend 1h de cours d'instrument et une pratique collective obligatoire.

VOIX (DOMINANTE CHANT CHORAL) - ENFANTS ET ADOLESCENTS

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES	OBSERVATIONS
1er CYCLE 2e CYCLE 3e CYCLE	1 à 4 ans 1 à 4 ans 1 à 4 ans	Pour chacun des cycles : ▸ 3 ateliers de 30 min chacun : > Déchiffrage, chant intérieur > Polyphonie > Expression ▸ Technique vocale : 20 à 30 min (à débuter en cours de cycle) ▸ Formation musicale : 1h30 à 3h selon le niveau ▸ Chœur selon l'âge : > Chœur préparatoire (7-9 ans) 1h > Chœur spécialisé (9-13ans) 1h30 > Chœur de jeunes (13-20 ans) 1h30 ▸ Piano complémentaire : 20 min (pour les élèves ne pratiquant pas un instrument)	Initiation à la direction de chœur ados et toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition qui font l'objet d'un 2e cursus	Ce cursus permet d'acquérir des bases solides pour une éventuelle admission en classe de chant lyrique ou de direction de chœur et d'acquérir les compétences requises pour la préparation d'examen du type CAPES, DUMI, Pôles Supérieurs. En fin de cycle, l'évaluation se fait par le biais d'un contrôle continu qui est complétée par un examen final. La part du contrôle continu en 1er cycle est de 75 %, elle est de 50 % en 2e cycle et enfin, représente 25 % de l'évaluation, en 3e cycle.

Ce cursus s'adresse aux élèves âgés de 7 ans ou plus qui choisissent le chant comme discipline principale, l'instrument qu'ils ont choisi est la voix.

VOIX (DOMINANTE CHANT LYRIQUE) - À PARTIR DE 16 ANS ET ADULTES

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES	OBSERVATIONS
INITIATION	1 an	▸ Cours de chant : 30 min		
1er CYCLE	1 à 2 ans*	▸ Cours de chant : 30 min ▸ Formation musicale ▸ Ensemble vocal ou atelier d'initiation à la polyphonie	Fin de cycle : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (contrôle continu)	Disciplines complémentaires : ▸ Piano complémentaire ▸ Travail individuel avec pianiste en 3e cycle ▸ Direction de chœur (UV niveau 1 à valider jusqu'au 3e cycle, UV niveau 2 à valider pour le 3e cycle spécialisé) ▸ Théâtre, 1er cycle Disciplines facultatives conseillées : toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition
2e CYCLE	1 à 2 ans*	▸ Cours de chant : 45 min ▸ Formation musicale ▸ Ensemble vocal ou atelier d'initiation à la polyphonie ▸ Discipline complémentaire	Fin de cycle : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (contrôle continu) Brevet	
3e CYCLE	minimum 2 ans	▸ Cours de chant : 1h ▸ Formation musicale ▸ Ensemble vocal ▸ Discipline complémentaire	CEM : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)	
3e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (+ 1 an)*	▸ Cours de chant : 1h ▸ Formation musicale ▸ Ensemble vocal ▸ Musique de chambre ou art lyrique ▸ 2 disciplines complémentaires	Examen de passage devant jury Le DEM comprend : ▸ UV de chant (dominante) ▸ UV FM 3C1 ▸ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor) ▸ UV musique de chambre ou art lyrique ▸ UV au choix	

Ce cursus s'adresse aux élèves âgés de 16 ans minimum (pour les filles) ou 18 ans minimum (pour les garçons) qui choisissent le chant comme discipline principale (au lieu d'un instrument). L'âge limite d'entrée dans ce parcours diplômant est de 26 ans en 1er cycle, 28 ans en 2e cycle, 30 ans en 3e cycle et 32 ans en 3e cycle spécialisé.

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.

BON À SAVOIR

POUR LES ADULTES QUI SOUHAITENT CHANTER EN CHŒUR, DEUX POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS :

- Initiation à la polyphonie (adultes débutants, 1h)
- Ensemble vocal *Gabriel Pierné* (choristes expérimentés, pouvant déchiffrer des partitions, 1h30)

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO*

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
INITIATION	1 à 2 ans	▸ Cours : 30 min	▸ Basse continue (cycles 1 et 2) ▸ Initiation à l'accompagnement danse (cycles 1 et 2) ▸ Initiation au chant ▸ Instrument : orgue, clavecin ▸ Toutes les disciplines du département culture et création ▸ Musique de chambre	L'initiation est principalement proposée aux pianistes adultes possédant déjà une bonne maîtrise de leur instrument.
1er CYCLE	1 à 3 ans	▸ Cours : 1h ▸ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 5h/an		Prérequis pour l'entrée en 1er cycle : niveau de 3e cycle de piano Fin de cycle : ▸ UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury) ▸ UV facultative
2e CYCLE	2 à 4 ans	▸ Cours : 1h ▸ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 15h/an		Prérequis pour l'entrée en 2e cycle : niveau CEM de piano ou équivalent Obtention du brevet : ▸ UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury)
3e CYCLE	2 à 4 ans	▸ Cours : 1h ▸ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 15h/an ▸ Basse continue : 30 min		Prérequis pour l'entrée en 3e cycle : niveau DEM de piano ou équivalent Obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM) : ▸ UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury et projet personnel)
3e CYCLE SPÉCIALISÉ ACCOMPAGNEMENT MUSIQUE	1 à 4 ans	▸ Cours : 1h ▸ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 20h/an ▸ Basse continue : 30 min		Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : ▸ UV de la dominante ▸ UV de basse continue sur clavecin ▸ UV d'accompagnement danse
NOUVEAU ! 3e CYCLE SPÉCIALISÉ ACCOMPAGNEMENT DANSE (CLASSIQUE, CONTEMPORAINE, JAZZ)	1 à 3 ans	▸ Cours d'accompagnement piano (Juliette Boubel – référente musique) :1h ▸ Cours d'accompagnement danse (Sébastien Cuiret – référent danse) : 30 min ▸ Stage d'accompagnement avec le référent danse : 40h sur l'ensemble du cursus ▸ Observation pédagogique au sein du CRR ou en dehors : 20h sur l'ensemble du cursus ▸ Stage d'accompagnement en autonomie, au sein du CRR ou en dehors : 20h sur l'ensemble du cursus ▸ Atelier sur des thématiques spécifiques avec les élèves accompagnateurs musique : 1 par trimestre		Prérequis pour les pianistes et les percussionnistes : niveau 3e cycle minimum Obtention du DEM : Examen devant jury : ▸ UV de la dominante (examen devant jury) ▸ UV projet personnel (examen devant jury) ▸ Attestation d'activité d'accompagnement de la danse au sein du CRR ou en dehors et attestation d'observations pédagogiques ▸ Stage d'accompagnement, participation aux cours de maîtres : assiduité

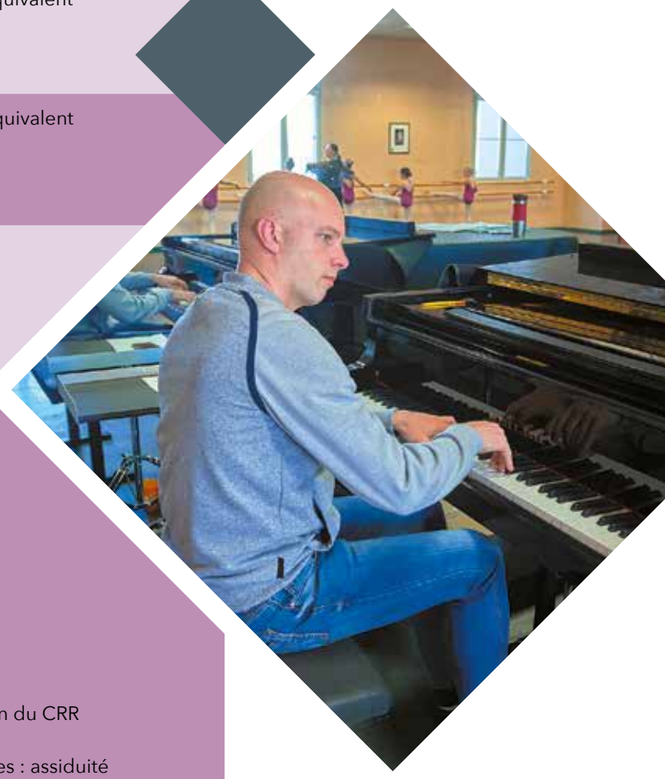

* L'accompagnement danse (3e cycle spécialisé) concerne également les percussionnistes.

DIRECTION D'ORCHESTRE

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES	OBSERVATIONS
INITIATION	1 an	Cours collectifs 2h30 (comprenant le travail individuel)	▶ 1er choix : harmonie au clavier pour les non pianistes ou réduction d'orchestre pour les pianistes ▶ 2e choix : les autres disciplines du département culture et création	Module d'initiation de direction d'orchestre (assiduité)	
1er CYCLE	1 à 3 ans	Cours collectifs 2h30 (comprenant le travail individuel)		Évaluation pour passage en 2e cycle (contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV de fin de 1er cycle de direction d'orchestre ▶ UV de fin de 1er cycle d'analyse ▶ UV de fin de 1er cycle d'écriture ▶ 1 discipline complémentaire, 1er choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu) ▶ 1 discipline complémentaire, 2e choix	Prérequis pour entrer en 1er cycle : ▶ 3C1 de FM ▶ Niveau cycle 1 de culture musicale ▶ 1 an d'écriture
2e CYCLE	1 à 3 ans	Cours collectifs 3h30 (comprenant le travail individuel)		Obtention du Brevet d'Études Musicales (contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV de BEM de direction d'orchestre ▶ UV de BEM d'analyse ▶ UV de BEM d'écriture ▶ UV d'orchestration (niveau 1) ▶ 1 discipline complémentaire, 1er choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu) ▶ 1 discipline complémentaire, 2e choix	
3e CYCLE	1 à 2 ans	Cours collectifs 3h30 (comprenant le travail individuel)		Obtention du Certificat d'Études Musicales (contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV de CEM de direction d'orchestre ▶ UV de BEM d'analyse ▶ UV de BEM d'écriture ▶ UV d'orchestration (niveau 2) ▶ 1 discipline complémentaire, 1er choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu) ▶ 1 discipline complémentaire, 2e choix	
3e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 3 ans	Cours collectifs 4h (comprenant le travail individuel)		Obtention du Diplôme d'Études Musicales (examen de fin de cycle) : ▶ UV de DEM de direction d'orchestre ▶ UV de FM (3C1) ▶ UV de CEM ou de DEM d'écriture ▶ UV de CEM ou de DEM d'analyse ▶ UV d'orchestration (niveau 3) ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)	

DIRECTION DE CHŒUR

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES	OBSERVATIONS
INITIATION	1 à 2 ans	▶ Cours collectifs : 2h à 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30	▶ Harmonie au clavier ▶ Commentaire d'écoute ▶ Technique vocale ▶ Direction d'orchestre ▶ Analyse ▶ Écriture ▶ Histoire de la musique ▶ Composition	Module d'initiation de direction de chœur. Le niveau initiation peut permettre de valider une UV complémentaire de direction de chœur (niveau 1 et/ou 2).	Accessible après test d'entrée et entretien avec le professeur (sans prérequis de niveau en FM)
1er CYCLE	1 à 3 ans	▶ Cours collectifs : 3h30 ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 30 min		Évaluation pour passage en 2e cycle (contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV direction de chœur (examen devant jury) ▶ UV ensemble vocal (contrôle continu : assiduité)	Accessible aux élèves ayant un niveau de fin de 2e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur
2e CYCLE	1 à 3 ans	▶ Cours collectifs : 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 30 min ▶ 1 discipline complémentaire au choix		Obtention du Brevet d'Études Musicales (contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV direction de chœur (examen devant jury) ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor) ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)	Accessible aux élèves ayant un niveau de 3e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur
3e CYCLE	1 à 3 ans	▶ Cours collectifs : 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 45 min ▶ 1 discipline complémentaire au choix		Obtention du Certificat d'Études Musicales (contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV direction de chœur (examen devant jury) ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor) ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)	Accessible aux élèves ayant un niveau de 3e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur
3e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 3 ans	▶ Cours collectifs : 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 1h ▶ Harmonie au clavier ▶ 1 discipline complémentaire au choix		Obtention du Diplôme d'Études Musicales (examen de fin de cycle) : ▶ UV direction de chœur (examen devant jury) ▶ UV de FM (3e cycle 2) ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor) ▶ UV d'harmonie au clavier (épreuves en contrôle continu) ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)	Accessible aux élèves ayant un niveau de 3e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur

ÉCRITURE

NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
INITIATION	1 à 2 ans	2h			L'accès en cycle d'initiation a lieu sur entretien
1er CYCLE	1 à 3 ans*	2h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV complémentaire au choix	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 1 (précédée d'une année de piano complémentaire si nécessaire) ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Évaluation pour passage en 2e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2e CYCLE	1 à 3 ans*	2h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV complémentaire au choix	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3e CYCLE	2 à 4 ans	2h	▶ UV de CEM dans la discipline dominante ▶ UV de Brevet de culture musicale : dominante analyse ou histoire de la musique ou UV de composition, direction de chœur ou direction d'orchestre (initiation ou 1er cycle) ▶ UV projet personnel : composition d'une ou plusieurs pièces placées dans un contexte historique particulier.	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
3e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans	2h	▶ UV de DEM dans la discipline dominante ▶ UV de CEM ou DEM de culture musicale : dominante analyse ou histoire de la musique ou UV de composition, direction de chœur ou direction d'orchestre (2e cycle) ▶ UV complémentaire d'orchestration (jusqu'au niveau 3 au minimum) ▶ UV projet personnel : composition d'une ou plusieurs pièces placées dans un contexte historique particulier	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle

*Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.

COMPOSITION

NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
INITIATION	1 à 2 ans	1h			L'accès en cycle d'initiation a lieu sur entretien
1er CYCLE	1 à 3 ans*	▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV de culture musicale (niveau cycle 1) ou d'écriture (niveau 1C1)	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 1 (précédée d'une année de piano complémentaire si nécessaire) ou de réduction d'orchestre niveau 1 pour les pianistes ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Évaluation pour passage en 2e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2e CYCLE	1 à 3 ans*	▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV de 1er cycle d'écriture ▶ CEM de FM incluant le 1er cycle de culture musicale ▶ UV d'orchestration niveau 1	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ou réduction d'orchestre niveau 2 pour les pianistes ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3e CYCLE	2 à 4 ans	▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30	▶ UV de CEM dans la discipline dominante ▶ UV de Brevet d'écriture ▶ UV de Brevet de culture musicale, dominante au choix : analyse ou histoire de la musique ▶ UV d'orchestration niveau 2	▶ UV complémentaire de réduction d'orchestre niveau 1 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
3e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans	▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30	▶ UV de DEM dans la discipline dominante ▶ UV de CEM ou de DEM de culture musicale, dominante au choix : analyse ou histoire de la musique ▶ UV de CEM ou de DEM d'écriture ▶ UV d'orchestration niveau 3 minimum (niveau 4 préférable)	▶ UV complémentaire de réduction d'orchestre niveau 2 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle

Bon à savoir : il est possible d'intégrer ce cursus en niveau initiation sous réserve de places disponibles.

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.

CULTURE MUSICALE

NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
1er CYCLE	1 à 2 ans	1h	▸ UV de fin de cycle dans la discipline dominante	▸ Toutes les autres disciplines du département culture et création, dans la limite des places disponibles	Évaluation pour passage en 2e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2e CYCLE	1 à 3 ans	▸ Analyse : 2h ou ▸ Histoire : 2h	▸ UV de fin de cycle dans la discipline dominante (choisir entre analyse ou histoire de la musique, les deux peuvent également être faites en dominante) ▸ UV de commentaire d'écoute		Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3e CYCLE	1 à 4 ans	▸ Analyse : 2h ou ▸ Histoire : 2h	▸ UV de CEM dans la discipline dominante ▸ UV de Brevet d'histoire (si dominante analyse) ou analyse (si dominante histoire) ▸ UV complémentaire d'écriture (1er cycle)		Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
3e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 4 ans	▸ Analyse : 2h ou ▸ Histoire : 2h	▸ UV de DEM dans la discipline dominante ▸ UV de CEM ou de DEM d'histoire (si dominante analyse) ou analyse (si dominante histoire) ▸ UV de Brevet d'écriture	▸ Toutes les autres disciplines du département culture et création, dans la limite des places disponibles ▸ Ensembles vocaux	Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle

AUTRES COURS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT CULTURE ET CRÉATION

▸ Commentaire d'écoute

La classe de commentaire d'écoute propose un voyage panoramique à travers l'histoire de la musique depuis le chant grégorien jusqu'à la musique d'aujourd'hui. Cet atelier de réflexion et de discussions libres à partir d'écoutes musicales permet de découvrir le répertoire ou d'en élargir sa connaissance. On y accueille aussi tous ceux qui préparent les épreuves aux examens et concours du Diplôme d'État (D.E.), du Certificat d'Aptitude (C.A.), du Pôle Musique et Danse, du CNFPT, du CAPES ou de l'Agrégation de musique.
Durée de 1 à 2 ans
Cours : 2h / semaine

▸ Médiation musicale

Ce cours permet d'étudier les œuvres pour se préparer aux concerts, opéras et spectacles de la programmation culturelle de Metz. On y acquiert les bases d'une culture musicale pour devenir un mélomane éclairé. Pénétrer les secrets d'une œuvre, rencontrer d'illustres compositeurs, imaginer leur époque, c'est la garantie d'une meilleure écoute. Le cours accueille tous les amateurs même ceux qui ne lisent pas la musique.
Cours : 1h / semaine

▸ Technique du son et de la sonorisation

Ce module d'une durée de 2 ans a pour but de sensibiliser les élèves du conservatoire aux nouvelles technologies musicales (ordinateurs, matériel de sonorisation, enregistreurs...). Ainsi, les élèves pourront apprendre à se servir d'une table de mixage, connaîtront les différents câblages, apprendront à placer des micros, utiliseront les logiciels d'informatique musicale, connaîtront les différents effets et sauront s'en servir afin de mettre ces outils au service de leurs musiques.
Cours : 2h / semaine

▸ Orchestration

Le cursus d'orchestration s'articule en 4 niveaux de la durée d'une année chacun. Tout au long du cursus, des analyses et de nombreux exercices collectifs et individuels, à partir de partitions originales ou de réductions, permettent de se forger un solide « métier » d'orchestrateur. Des maquettes des orchestrations des étudiants sont réalisées à l'aide de logiciels professionnels et d'instruments virtuels ; une fois par an, les partitions sont également interprétées et enregistrées par un orchestre symphonique.
4 niveaux avec une durée de 1 à 2 ans par niveau
Cours : 1h / semaine

DU CÔTÉ DES ADOS

Dans une dynamique de développement et d'ouverture, le département culture et création se tourne aussi vers un public plus jeune avec des ateliers de découverte dédiés.

▸ Atelier écriture - CHAM collèges
Durée de 1 à 3 ans
Cours : 35 à 45 min / semaine par groupe de 3 ou 4

▸ Atelier initiation à la direction de chœur - Ados (14-18 ans)
Durée de 1 à 3 ans
Cours : 30 min / semaine

JAZZ

NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO dans la discipline principale	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
INITIATION*	1 an max.	30 min	▸ Cours instrumental ou vocal. L'année d'initiation propose une sensibilisation à l'esthétique jazz et une initiation à l'improvisation dans la discipline instrumentale ou vocale demandée	▸ Piano complémentaire ▸ Technique vocale ▸ Cours d'instrument complémentaire (cours de technique)	Contrôle continu pendant l'année. Examen d'entrée obligatoire pour continuer dans un cursus complet
1er CYCLE	1 à 3 ans**	individuel ou collectif : 30 min	▸ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▸ Participer à au moins 1 jam session dans l'année ▸ Valider au moins 2 UV : FM 1, harmonie 1 ou histoire du jazz 1 ▸ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue ▸ Valider l'épreuve instrumentale : 1 morceau imposé (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 morceau tiré d'une liste de 3 morceaux au choix (joué avec son propre groupe)		Évaluation pour passage en 2e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2e CYCLE	1 à 3 ans**	40 min	▸ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▸ Participer à au moins 2 jams sessions dans l'année ▸ Valider au moins 4 UV : FM 1 ou 2 ou 3, harmonie 1 ou 2, histoire du jazz 1 ou 2 ▸ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé ▸ Valider l'épreuve instrumentale : 1 morceau imposé (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 morceau tiré d'une liste de 6 morceaux au choix (joué avec son propre groupe)		Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3e CYCLE	2 à 4 ans	45 min	▸ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▸ Participer à au moins 3 jams sessions dans l'année ▸ Participer à au moins un concert du département jazz ▸ Valider au moins cinq UV parmi les suivantes : FM1, 2 et 3 - harmonie 1 et 2 - histoire du jazz 1 et 2 ▸ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé ▸ Valider l'épreuve instrumentale : 2 morceaux imposés (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 ou 2 morceaux tirés d'une liste de 9 morceaux au choix (joués avec son propre groupe) ▸ Option projet personnel : possibilité de proposer une composition ou un arrangement		Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
3e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans***	1h	▸ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▸ Participer à au moins 3 jams sessions dans l'année ▸ Participer à au moins un concert du département jazz ▸ Valider les 8 UV : FM 1, 2 et 3 + harmonie 1 et 2 + histoire du jazz 1 et 2 + arrangement (épreuve publique) ▸ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé ▸ Valider l'épreuve instrumentale : 2 morceaux imposés (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 ou 2 morceaux tirés d'une liste de 12 morceaux au choix (joués avec son propre groupe) + un projet personnel de 20 minutes en conditions de concert		Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle. Présentation possible dès la 1re année

Le département jazz est ouvert aux instrumentistes à partir de 14 ans et aux chanteurs/chanteuses à partir de 16 ans.
À noter : la FM2 est composée du module rythme obligatoire et donne lieu à une inscription dans un cours spécifique, ce qui implique l'inscription à deux cours pour valider le niveau FM2.

* L'inscription en initiation jazz n'est possible que sous réserve de places disponibles dont le nombre sera fixé après les examens d'entrée en département jazz mi-septembre.
** L'équipe pédagogique encourage vivement une durée de 3 années pour le 1er cycle ainsi que pour le 2e cycle.
*** L'équipe pédagogique préconise une durée de 2 années pour le 3e cycle spécialisé.

AUTRES PARCOURS MUSIQUE

PARCOURS ACCOMPAGNÉ INSTRUMENT

OBJECTIFS

Le parcours accompagné instrument permet de poursuivre ou débuter une pratique instrumentale ou vocale sur la base d'un contrat de formation défini conjointement entre l'élève et ses professeurs en début de formation et fixant les objectifs à atteindre. Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer avec une pratique instrumentale ou vocale, voire débuter en instrument ou en chant, ainsi que pour les élèves déjà inscrits au CRR et ayant achevé le 1er cycle du parcours diplômant. Ce parcours est limité à deux années consécutives et est accordé sous réserve de places disponibles.

Il pourra être reconduit une fois, sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

ORGANISATION ET CONTENUS

Ce parcours comprend un cours d'instrument à caractère individuel et une pratique collective obligatoire.

Le temps de cours à caractère individuel hebdomadaire est de 30 min. Il peut être exceptionnellement porté à 45 min, après accord de la direction du conservatoire, pour les élèves ayant terminé leur CEM ou pour les élèves qui ont effectué une année complète en 3e cycle et dont le projet personnel de formation le justifie.

Les cours peuvent être également dispensés toutes les deux semaines afin de prendre en compte la spécificité du projet (ex. : 1h tous les 15 jours).

Dans le cadre de ce parcours, la pratique collective est obligatoire (orchestres, ensembles, chœurs ou cours de formation musicale ou certaines disciplines du département culture et création, à savoir l'histoire de la musique, le commentaire d'écoute, la médiation).

Par ailleurs, la participation annuelle à au moins un projet de diffusion (audition, concert, spectacle…) est obligatoire.

Pour les élèves pianistes, la participation à au moins deux auditions ou concerts dans l'année en tant qu'accompagnateur d'une classe instrumentale valide une pratique collective, complémentaire au parcours accompagné. Une passerelle vers le parcours diplômant en cycles est possible, à partir du 2e cycle, après avis des professeurs et accord de la direction.

Si l'élève adulte est débutant, il y aura obligatoirement deux pratiques collectives obligatoires, à savoir la FM adulte et l'atelier polyphonique adulte.

CONDITIONS D'ACCÈS

> Toute demande de parcours accompagné doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction.

Pour les élèves déjà inscrits au CRR :

> Être âgé de 14 ans au moins.

> Accès direct pour les élèves ayant obtenu leur examen de fin de 1er cycle en instrument et en formation musicale.

> Accès sur autorisation pour tout élève à partir du niveau instrumental 1C5. Dans ce cas, l'âge et le niveau de FM seront évalués au cas par cas, lors d'un conseil de cycle. Celui-ci se déroulera en présence de l'équipe pédagogique.

Pour les élèves non-inscrits au CRR :

> Être âgé de 16 ans au moins.

> Accès sur entretien (et, éventuellement, test instrumental ou vocal) avec le(s) professeur(s) concerné(s).

PARCOURS ACCOMPAGNÉ DU DÉPARTEMENT CULTURE ET CRÉATION

ORGANISATION ET CONTENUS

Le parcours accompagné du département culture et création permet de poursuivre ou débuter la pratique de l'écriture, de la composition, de la direction de chœur ou d'orchestre sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les professeurs et fixant les objectifs à atteindre.

Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer ou débuter avec une pratique musicale, préparer des concours, et pour des élèves déjà inscrits au CRR et ayant achevé le 1er cycle du parcours diplômant. Il est défini pour deux années et pourra être reconduit d'année en année sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction. Il se compose d'une discipline principale (toutes les disciplines proposées par le département culture et création sont possibles) et d'une discipline complémentaire obligatoire (définie en lien avec le professeur de la discipline principale) qui peut être :

> Une autre discipline du département culture et création à caractère collectif.

> Une pratique collective vocale (tous les ensembles vocaux sont possibles) et/ou une pratique collective instrumentale (en fonction du niveau instrumental, des places disponibles et sur avis du responsable de l'ensemble).

CONDITIONS D'ACCÈS

> Élèves déjà inscrits au CRR âgés de 14 ans au moins : accès direct pour les élèves ayant obtenu une fin de 1er cycle.

> Élèves non-inscrits au CRR âgés de 16 ans au moins : l'accès se fait sur entretien (et, éventuellement test préalable, avec le(s) professeur(s) concerné(s)).

Toute demande de parcours accompagné culture et création doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction du conservatoire.

PARCOURS LIBRE CULTURE MUSICALE

ORGANISATION ET CONTENUS

Fondé sur l'idée de l'université du temps libre, le parcours libre culture musicale réunit principalement des adolescents, adultes et seniors qui souhaitent poursuivre, renouer ou débuter une pratique musicale. Cette classe accepte les amateurs non-lecteurs de partition. Le parcours libre culture musicale n'est pas limité dans le temps et pourra être reconduit d'année en année sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

Il se compose d'une à trois disciplines de la classe de culture musicale, à savoir : le commentaire d'écoute, l'histoire de la musique, la médiation.

Bon à savoir : l'inscription à ce cours permet lors des sorties pédagogiques organisées par le professeur, d'assister gratuitement à des concerts et des spectacles de la Cité musicale-Metz et de l'Opéra-Théâtre, partenaires culturels forts du conservatoire.

Si l'élève le souhaite, il peut compléter sa formation avec :

> Un ou plusieurs cours proposés par le département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition.

> Une pratique collective vocale (tous les ensembles vocaux sont possibles) et/ou une pratique collective instrumentale (en fonction du niveau instrumental, des places disponibles et sur avis du responsable de l'ensemble).

CONDITIONS D'ACCÈS

> Élèves déjà inscrits au CRR âgés de 14 ans au moins : accès direct pour les élèves ayant obtenu leur examen de fin de 1er cycle.

> Élèves non-inscrits au CRR âgés de 16 ans au moins : l'accès se fait sur entretien avec la professeure, Eurydice Jousse.

PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE

ORGANISATION ET CONTENUS

Le parcours pratique collective s'adresse aux musiciens qui souhaitent privilégier la pratique collective instrumentale ou vocale, dans le cadre d'un projet souple et adaptable. Ce parcours est également destiné à toute personne justifiant d'un niveau instrumental ou vocal permettant l'intégration dans les différents ensembles du conservatoire (orchestres, ensembles, ateliers instrumentaux, chœurs…) Selon son projet, sa situation et les possibilités offertes par le conservatoire, quelques cours ponctuels d'instruments pourront être proposés.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'inscription est soumise à un entretien préalable et, éventuellement, à un test instrumental avec le ou les professeurs de manière à faciliter l'orientation. Il n'y a pas de contrainte d'âge.

Le parcours peut être reconduit d'année en année, sur avis du chef ou responsable pédagogique de l'ensemble et accord de la direction.

PARCOURS ADAPTÉ

Le CRR travaille à la définition d'une démarche globale permettant aux élèves porteurs de handicap d'être accueillis dans les meilleures conditions et de suivre un parcours d'enseignement au sein du conservatoire (plus d'informations page 58).

Dans un premier temps, la voie inclusive est privilégiée en accompagnant ces élèves, quand cela est possible au sein du parcours diplômant habituel. Le cas échéant, un parcours adapté est conçu en fonction de la situation de l'élève.

Ainsi, un suivi de santé et des parcours adaptés, plus souples, sont mis en place par le professeur référent aux publics en situation de handicap aux côtés de la direction, en lien avec les professeurs et les familles. Le parcours adapté permet ainsi d'intégrer les élèves ou étudiants en situation de handicap au sein de l'établissement et leur permet d'accéder aux enseignements.

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

LES ENSEMBLES

ATELIERS MUSIQUE ANCIENNE

Niveau : tous cycles
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Répétition : prendre contact avec le service de la scolarité pour intégrer un ensemble

CONSORTS DE VIOLE DE GAMBE

Niveau : débutant à avancé
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Isabelle Feuillie
Répétition : prendre directement contact avec le professeur pour intégrer un des ensembles

ENSEMBLES CHAM

Niveau : 1er cycle
Direction : André Sablon
Répétition : 30 min le lundi ou le jeudi

ENSEMBLES DE FLÛTES À BEC

Niveau : un ensemble 2e cycle et deux ensembles 3e cycle
Pratique obligatoire : UV obligatoire pour l'obtention du CEM ou du DEM
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Isabelle Feuillie et Marianne Rebouché
Répétition : mercredi de 17h30 à 19h (3e cycle), vendredi de 17h30 à 18h30 (3e cycle) et de 17h45 à 18h45 (2e cycle)

ENSEMBLE DE GUITARES

Niveau : à partir du 2e cycle
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Romain Fargeas
Répétition : mercredi de 18h30 à 19h30

ENSEMBLE DE BASSONS

Niveau : à partir du 2e cycle
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Sylvie Villedary
Répétition : mercredi de 14h45 à 15h30

ENSEMBLE DE HAUTBOIS

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C4
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Serge Haerrig
Répétition : samedi de 13h à 14h30

ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 2

Niveau : 2e cycle
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Éric Chartier
Répétition : lundi de 18h45 à 19h45

ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 3

Niveau : 3e cycle
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Éric Chartier
Répétition : lundi de 14h15 à 16h15

MUSIQUE DE CHAMBRE

Niveau : à partir du 2e cycle
Pratique obligatoire : rappel : l'UV musique de chambre est obligatoire pour l'obtention du DEM
Direction : Philippe Bruère
Répétition : prendre contact avec le professeur pour intégrer ou constituer un ensemble

LES ORCHESTRES

ORCHESTRE À CORDES JUNIOR *LES PETITS ARCHETS*

Niveau : élèves en 1C4 et 2C1
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Jean Adolphe
Répétition : vendredi de 17h30 à 19h

ORCHESTRE À VENTS *LES POLYSONS*

Niveau : élèves en 1e cycle (à partir du 1C2)
Pratique facultative : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : André Sablon
Répétition : vendredi de 17h30 à 19h

ORCHESTRE À VENTS *LES MOTIVENTS*

Niveau : élèves en début de 2e cycle
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : André Sablon
Répétition : mercredi de 10h30 à 12h

ORCHESTRE À VENTS *LES CAPTIVENTS*

Niveau : élèves des classes de vents et percussions en 2e cycle (à partir du 2C1)
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Juliette Dominski
Répétition : mardi de 17h30 de 19h

ORCHESTRE À CORDES *CORDISSIMO*

Niveau : élèves en 2C2, 2C3 et 2C4
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Vincent Roth
Répétition : mercredi de 16h à 17h30

ORCHESTRE D'HARMONIE

Niveau : élèves des classes de vents et percussions à partir de la fin du 2e cycle (2C4 minimum) et en 3e cycle
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Arnaud Tutin
Répétition : mercredi de 17h à 18h30

ORCHESTRE SYMPHONIQUE *GABRIEL PIERNÉ*

Niveau : élèves de fin de 2e cycle et majoritairement, élèves de 3e cycle ou spécialisé
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné (3e cycle)
Direction : Salvatore Perri
Répétition : un week-end par mois de septembre à janvier

BIG BAND JAZZ

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C3 (élèves de formation classique bienvenus)
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Damien Prud'homme
Répétition : le samedi 2 fois / mois de 10h à 12h

LES ATELIERS ET L'IMPROVISATION

ATELIERS CINÉ-CONCERT

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes. Deux ateliers sont donnés : l'un pour les élèves en 1er et début 2e cycle, l'autre pour les élèves en fin de 2e cycle et 3e cycle
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Leslie Kaci
Répétition : se renseigner auprès du professeur

ATELIERS IMPROVISATION ET CRÉATION

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Direction : Éric Goubert
Répétition : se renseigner auprès du professeur

ATELIERS DE JAZZ

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C3 (élèves de formation classique bienvenus)
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné
Coordination : Damien Prud'homme
Répétition : chaque professeur du département propose un ou deux ateliers

PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

Pratiques obligatoires liées à la formation musicale du musicien

ENSEMBLE VOCAUX 1C1 TRADITIONNEL

Niveau : 1C1
Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C1 de FM
Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »
Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Non nommé
Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C2 TRADITIONNEL

Niveau : 1C2
Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C2 de FM
Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »
Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Non nommé
Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C3 TRADITIONNEL

Niveau : 1C3
Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C3 de FM
Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »
Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Non nommé
Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C4 TRADITIONNEL

Niveau : 1C4
Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C4 de FM
Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »
Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Non nommé
Durée : 1h

ENSEMBLES VOCAUX « ADOS-DÉBUTANTS » TRADITIONNEL

Niveau : 1er cycle
Pratique obligatoire : pour les grands élèves débutant la FM
Observations : à partir de 10-11 ans
Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Non nommé
Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX AHOR (ÉCOLE MISÉRICORDE)

Niveau : 1er cycle
Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4 de FM
Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé et Non nommé
Durée : 45 min et 1h en 1C4

ENSEMBLES VOCAUX CHAM PRIMAIRE (ÉCOLE DEBUSSY)

Niveau : 1er cycle et 2C1
Pratique obligatoire : pour les élèves de CHAM primaire
Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé, Annick Hoerner-Pignot et Non nommé
Durée : 2 x 45 min

ENSEMBLES VOCAUX CHAM COLLÈGE (TAISON)

Niveau : de 1C3 à 3C1
Pratique obligatoire : pour les élèves de CHAM collège jusqu'en 3C1 inclus
Observations : accès facultatif aux élèves CHAM de 3C2 et 3e cycle spécialisé de FM
Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé, Bertha Sgard et Non nommé
Durée : 45 min

CHŒUR PRÉPARATOIRE (7-9 ANS)

Niveau : 1C2-1C3
Pratique obligatoire : peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1er cycle traditionnel
Observations : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé
Répétition : mercredi de 13h30 à 14h30

CHŒUR SPÉCIALISÉ (9-13 ANS)

Niveau : 1er et 2e cycle
Pratique obligatoire : peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1er cycle traditionnel
Observations : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : mercredi de 13h15 à 14h45

CHŒUR DE JEUNES (13-20 ANS)

Niveau : 2e et 3e cycles (sauf exception liée à la mue)
Pratique obligatoire : peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1er cycle traditionnel pour les élèves à partir de 13 ans ou ayant mué
Observations : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : mercredi de 15h à 16h30

ENSEMBLE VOCAL *GABRIEL PIERNÉ* (17 ANS ET +)

Niveau : 2e et 3e cycles
Pratique obligatoire : pour les élèves des classes de chant, de direction de chœurs et de 3e cycle spécialisé de FM
Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné (3e cycle)
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : lundi de 17h30 à 19h

ATELIER POLYPHONIQUE (15 ANS ET +)

Niveau : 1er cycle
Pratique obligatoire : pour les élèves à partir de 15 ans et pour les élèves adultes, en 1er cycle de FM
Direction : Sonia Bastian
Répétition : vendredi de 18h30 à 19h30

PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES FACULTATIVES

CHŒUR PRÉPARATOIRE (7-9 ANS)

Niveau : 1C2-1C3 (exceptionnellement 1C4)
Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé
Répétition : mercredi de 13h30 à 14h30

CHŒUR SPÉCIALISÉ (9-13 ANS)

Niveau : 1er et 2e cycles (à partir de 1C3)
Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : mercredi de 13h15 à 14h45

CHŒUR DE JEUNES (13-20 ANS)

Niveau : 2e et 3e cycles (sauf exception liée à la mue)
Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : mercredi de 15h à 16h30

ENSEMBLE VOCAL *GABRIEL PIERNÉ* (17 ANS ET +)

Niveau : 2e et 3e cycles
Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral
Direction : Annick Hoerner-Pignot
Répétition : lundi de 17h30 à 19h

Possibilité pour les élèves volontaires de 2e cycle de FM traditionnels d'intégrer une chorale 1C4 traditionnelle ou un chœur CHAM collège, pour continuer à chanter, lorsque leur emploi du temps ne leur permet pas d'intégrer le chœur spécialisé ou le chœur de jeunes.

Études chorégraphiques

Le cursus diplômant danse commence à partir de 8 ans. Il peut être suivi à l'issue du parcours « Premiers pas » proposé par le conservatoire (jardin, éveil musical et corporel, initiation danse 1 et 2) ou peut être commencé à partir de 8 ans ou plus sur examen d'entrée. Les deux premières années, l'élève danseur découvre à part égale la danse classique, la danse contemporaine et la danse jazz. Peu à peu en progressant dans le parcours diplômant, la pratique va s'articuler autour d'une discipline principale (danse classique, danse contemporaine ou danse jazz) à laquelle s'ajoutent des disciplines et enseignements complémentaires.

Les équipes pédagogiques forment les élèves à une pratique amateur de qualité et peuvent également les former pour un projet à visée professionnelle. Tout au long de l'année, les élèves danseurs et danseuses participent à des représentations à l'auditorium du conservatoire ou hors les murs (Centre Pompidou, Opéra-Théâtre, etc.) et vivent ainsi leurs premières expériences fondamentales de la scène.

Ce cursus diplômant danse peut être suivi :

> **En horaires traditionnels** (p.44)
à partir de 8 ans

> **En classes à horaires aménagés danse (CHAD)** (p.46)
à partir de 8 ans

PARCOURS DIPLÔMANT (CURSUS EN CYCLES)

DANSE EN HORAIRES TRADITIONNELS

1er CYCLE (à partir de 8 ans)

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES DOMINANTES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS, VALIDATION ET OBSERVATIONS
1er CYCLE 1re ANNÉE	3 à 5 ans	▶ Cours de danse : 3 x 1h15 (classique, contemporain et jazz)		Entrée en 1er cycle sur avis de l'équipe pédagogique et en fonction des places disponibles.
1er CYCLE 2e ANNÉE		▶ Cours de danse : 3 x 1h15 (classique, contemporain et jazz)		L'élève peut demander à suivre et à valider son année de FM danse à partir de la 2e année du cycle.
1er CYCLE 3e ANNÉE*		▶ Cours de danse classique : 2 x 1h30 ▶ FM danse 1er cycle : 1h** (pour validation du cycle)	Danse contemporaine : 1h30 Danse jazz : 1h30	En cas de double cursus danse et musique, le suivi du cours de FM musique est obligatoire et le cours de FM danse est optionnel. À la demande, un cours supplémentaire pour préparer une spécialisation en danse contemporaine ou jazz en second cycle peut être sollicité dès le 1er cycle 3e ou 4e année. Contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur.

2e CYCLE (à partir de 11 ans)

2e CYCLE 1re, 2e, 3e ET 4e ANNÉES	3 à 5 ans	▶ Cours de danse : 3 x 1h30 (classique, contemporain ou jazz) ▶ FM danse 2e cycle : 1h**	Danse classique, contemporaine ou jazz : 1h30	À partir du 2e cycle, le cours de FM danse est obligatoire (pendant 1 an minimum) jusqu'à l'obtention de l'UV, même si l'élève suit un cours de FM musique. Contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur.

3e CYCLE (à partir de 14 ans)

3e CYCLE	2 ans*	▶ Cours de danse : 4 x 1h30 (classique, contemporain ou jazz) ▶ FM danse 3e cycle : 1h**	▶ Pour la dominante jazz, l'atelier jazz est un cours complémentaire obligatoire ▶ Complémentaire : 1h30 de danse classique, contemporaine ou jazz ▶ Optionnelle : 1h30 de danse classique, contemporaine ou jazz, culture chorégraphique, UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)	Contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur.

3e CYCLE SPÉCIALISÉ

3e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 ans*	▶ Cours de danse : 4 x 1h30 ou 2h (classique, contemporain ou jazz) ▶ UV formation musicale danse niveau 3e cycle : 1h** ▶ UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session d'ateliers** ▶ UV culture chorégraphique : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session d'ateliers**	▶ Pour la dominante jazz, l'atelier jazz est un cours complémentaire obligatoire ▶ Complémentaire : 1h30 ou 2h de danse classique, contemporaine ou jazz ▶ Optionnelle : 1h30 ou 2h de danse classique, contemporaine ou jazz	Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) : examen de fin de cycle devant un jury extérieur. L'ensemble des UV doit être validé avant la présentation à l'examen de l'UV de dominante danse. Pour obtenir le DEC, les UV à valider sont : ▶ UV dominante ▶ UV complémentaire ▶ UV FM danse 3e cycle ▶ UV AFCMD ▶ UV culture chorégraphique ▶ UV ensemble chorégraphique

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique
** Jusqu'à l'obtention de l'UV

BON À SAVOIR

Pour entrer au département danse, un stage de préparation est organisé au sein des cours existants dans le but de préparer l'examen d'entrée avec les professeurs.

IMPORTANT : pour suivre le cursus danse, un certificat médical d'aptitude à la pratique intensive de la danse est exigé chaque année, au moment de l'inscription.

DANSE EN HORAIRES AMÉNAGÉS

1er CYCLE (à partir de 8 ans)

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES DOMINANTES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES
CE 2 : 1er CYCLE 1re ANNÉE	3 à 4 ans	▸ Cours de danse classique, contemporaine et jazz : 3 x 1h15	
CM 1 : 1er CYCLE 2e ANNÉE		▸ Cours de danse classique, contemporaine et jazz : 3 x 1h15 ▸ FM danse 1er cycle : 1h	Danse classique, contemporaine ou jazz (selon la dominante choisie) : 1h15
CM 2 : 1er CYCLE 3e ANNÉE		▸ Cours de danse classique : 2 x 1h30 ▸ FM danse 1er cycle : 1h	Danse contemporaine : 1h30 Danse jazz : 1h30 En fonction des perspectives de l'élève en 2e cycle 1re année, un cours supplémentaire en horaire traditionnel peut être fléché par le professeur pour compléter le cursus et préparer le 2e cycle.

Contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur

2e CYCLE (à partir de 11 ans)

2e CYCLE 1re, 2e, 3e ET 4e ANNÉES	3 à 5 ans	▸ Cours de danse classique, contemporaine ou jazz : 3 x 1h30 ▸ FM danse 2e cycle : 1h (obligatoire même si l'élève suit un cours de FM musique)	Danse classique, contemporaine ou jazz (selon la dominante choisie) : 1h30

Contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur

3e CYCLE (à partir de 14 ans)

3e CYCLE	2 ans*	▸ Cours de danse classique, contemporaine ou jazz : 4 x 1h30 ▸ FM danse 3e cycle si l'UV de FM danse 2e cycle n'est pas validée	Danse classique, contemporaine ou jazz (selon la dominante choisie) : 1h30

Contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur pour l'obtention du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)

3e CYCLE SPÉCIALISÉ (à partir de 14 ans)

3e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 ans*	▸ Cours de danse classique, contemporaine ou jazz : 4 x 1h30 ▸ UV formation musicale danse niveau 3e cycle : 1h** ▸ Culture chorégraphique : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session d'ateliers** ▸ Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session d'ateliers**	Danse classique, contemporaine ou jazz (selon la dominante choisie) : 2 x 1h30

Examen devant jury extérieur : Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC).
L'ensemble des UV doit être validé avant la présentation à l'examen de l'UV danse (dominante).

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision du jury
** Jusqu'à l'obtention de l'UV

LE POST-DEC

Il s'adresse aux élèves ayant obtenu un DEC et qui sont en préparation de concours aux écoles supérieures de danse. Pour bénéficier de ce parcours limité à une année renouvelable une fois, une demande écrite doit être adressée au directeur du conservatoire.

BON À SAVOIR

Cours supplémentaires

Un ou plusieurs cours supplémentaires peuvent s'ajouter aux enseignements obligatoires dans le but de découvrir une troisième discipline ou de renforcer les techniques dominantes ou complémentaires. Une demande de cours supplémentaire doit être adressée par écrit à la direction.

Parcours accompagné

À partir de 14 ans, un parcours accompagné peut être exceptionnellement proposé.

Études théâtrales

L'enseignement du théâtre est une école de vie autant que l'école des récits rêvés ou réels du monde. Sa pratique se conjugue du collectif à l'individuel. C'est dans l'esprit d'une pédagogie de recherche que nous souhaitons animer le département théâtre du Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné - Eurométropole de Metz. C'est-à-dire, une pédagogie où chaque élève désirant s'engager dans l'étude de l'art dramatique bénéficiera d'une attention personnelle pour lui permettre de s'épanouir artistiquement, au milieu d'autres, avec lesquels il ira à la découverte du processus de création dans lequel s'inscrit le théâtre, dit également art dramatique, autant celui d'aujourd'hui que d'hier.

Pour entrer en département théâtre, un stage de préparation est organisé au sein des cours existants dans le but de préparer l'examen d'entrée avec les professeurs pour les élèves d'initiation, de 1er cycle, de 2e cycle et de 3e cycle.

Un cursus en horaires adaptés est proposé à partir de la seconde pour le cycle diplômant théâtre en partenariat avec le Lycée Fabert (voir pages 8 et 9). Le 3e cycle spécialisé et la classe préparatoire sont accessibles sur concours organisé conjointement avec le CRR du Grand Nancy.

THÉÂTRE

NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET MODULES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
INITIATION 13 – 15 ANS	1 à 2 ans	1h30	Cet atelier a pour objectif de sensibiliser des adolescents au jeu théâtral (dire et agir dans l'espace et devant les autres, jeux d'improvisations, exercices collectifs…).	Fin de cycle : pas d'évaluation. Pour les élèves souhaitant entrer en 1er cycle, un examen spécifique est organisé
1er CYCLE À PARTIR DE 16 ANS	1 à 2 ans	1 x 3h	À partir du désir de théâtre de l'élève, il s'agit de le confronter aux exigences de l'art du théâtre aussi bien de façon individuelle que collective.	Obtention de fin de 1er cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur
2e CYCLE À PARTIR DE 17 ANS RÉVOLUS	2 ans	1re année : 4h30 2e année : 6h	**En 1re année :** apprentissage des bases techniques de l'art de l'acteur. Fortifier sa culture théâtrale et se confronter au répertoire essentiellement classique. **En 2e année :** approfondissement du processus entamé en 1re année (découverte des codes de jeux propres à différents répertoires, alexandrins). Les auteurs abordés permettront d'ouvrir au répertoire contemporain. Il sera demandé aux élèves de commencer à avoir une démarche dramaturgique argumentée. Pour ce cycle, en plus des deux modules obligatoires - Interprétation (4h30) et Technique vocale (1h) - il est fortement conseillé de suivre le module complémentaire de training psychocorporel (2h).	Obtention de fin de 2e cycle : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur
3e CYCLE	1 ou 2 ans	7h	Approfondissement des bases techniques de l'art du théâtre et développement de sa propre créativité de façon individuelle et collective. Pour ce cycle, en plus du module obligatoire, le module de training psychocorporel (2h) est très fortement conseillé.	Obtention du Certificat d'Études Théâtrales (CET) : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur
3e CYCLE SPÉCIALISÉ CPES* 18 – 25 ANS	2 ans	20h (réparties sur les CRR de l'Eurométropole de Metz et du Grand Nancy)	Approfondissement des bases techniques de l'art du théâtre et de l'interprétation, initiation aux arts du masque, initiation à l'art du clown, initiation à la danse et au chant, développement de sa propre créativité de façon individuelle et collective, apprentissage d'une exigence et d'une rigueur professionnelles.	Obtention du Diplôme d'Études Théâtrales (DET) : contrôle continu + examen de fin de cycle avec passage devant jury

* Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur

Bon à savoir :

Un dépliant présentant en détail le 3e cycle spécialisé et la classe préparatoire à l'enseignement supérieur est disponible en téléchargement sur notre site internet.

Le post-DET : il s'adresse aux élèves ayant obtenu un DET et qui sont en préparation de concours aux écoles supérieures de théâtre. Pour bénéficier de ce parcours limité à une année renouvelable une fois, une demande écrite doit être adressée au directeur du conservatoire.

LE PARCOURS ACCOMPAGNÉ THÉÂTRE

ORGANISATION ET CONTENUS

Le parcours accompagné théâtre permet de poursuivre ou débuter une pratique théâtrale sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les professeurs et fixant les objectifs à atteindre. Il peut être proposé à des adultes qui souhaitent renouer ou débuter avec une pratique théâtrale. Il est défini pour deux années et pourra être reconduit d'année en année sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

CONDITIONS D'ACCÈS

Toute demande de parcours accompagné doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction du conservatoire.

Suivi pédagogique de l'élève

ÉVALUATION

Les évaluations permettent à l'élève de se situer au sein de sa classe et de son cycle tout au long de la scolarité. Elles aident à mesurer les progrès accomplis, mais peuvent aussi avertir l'élève d'une insuffisance et prévenir ainsi la déception d'un échec à l'examen de fin de cycle.

OUTILS D'ÉVALUATION

Ils sont issus des objectifs généraux de chaque cycle, objectifs définis par les équipes pédagogiques sous la responsabilité du directeur. L'évaluation se fait à l'aide de plusieurs outils :

CONTRÔLE CONTINU

Il s'organise dans toutes les disciplines et se présente sous plusieurs formes : notes et appréciations habituelles du professeur, contrôles ponctuels « interclasses », auditions… La prise en compte du contrôle continu diffère selon le niveau des élèves : 75 % en 1er cycle, 50 % en 2e cycle et 25 % en 3e cycle. Il n'est pas pris en compte pour l'épreuve instrumentale ou vocale de la fin du 3e cycle spécialisé.

Les bulletins constituent un élément essentiel dans l'évaluation du contrôle continu. Deux aspects sont principalement évalués et commentés dans chaque bulletin : l'investissement de l'élève et les résultats obtenus. L'évaluation est exprimée par des mentions : Très bien, Bien, Assez bien, Passable, Insuffisant.

EXAMEN DE FIN DE CYCLE

Les épreuves de fin de cycle sont évaluées par un jury composé du président (le directeur ou son représentant) et d'un ou plusieurs spécialistes de la discipline concernée, extérieurs à l'établissement. Pour certaines épreuves, un jury interne est constitué. Ces épreuves peuvent être publiques à partir du 3e cycle. Cet examen ne comporte qu'une session. Un élève qui n'a pas pu se présenter devant le jury de fin de cycle en fin d'année peut être autorisé, sous certaines conditions à participer à une session de rattrapage. Dans ce cas, il est impératif de produire un document attestant des raisons pour lesquelles l'élève n'a pas pu se rendre à l'examen (certificat médical, autre examen, etc.).

Le jury émet un avis en fonction de la prestation des élèves pour tous les examens. Pour le 3e cycle et le 3e cycle spécialisé, il se prononce sur l'obtention (ou non) de l'UV dominante des CEM, CEC, CET ou des DEM, DEC, DET.

Cet avis se décompose en 3 mentions : avis favorable, avis réservé, avis défavorable. L'avis favorable peut être assorti de mentions : Bien, Très bien ou Très bien à l'unanimité. Il est strictement interdit d'enregistrer ou de filmer lors des examens, à l'exception des enregistrements effectués par le CRR pour usage interne. Après la proclamation des résultats, les candidats ont la possibilité de s'entretenir avec le jury. Les décisions du jury sont sans appel.

Au mois de juin, un conseil de cycle se réunit pour chaque discipline. Au vu du contrôle continu et de l'avis du jury, il se prononce, pour chacun des élèves, sur le passage dans le cycle supérieur, du maintien dans le cycle ou d'une réorientation éventuelle, voire d'un arrêt de la scolarité.

RÉCOMPENSES

- **Fin de 1er cycle :** passage en 2e cycle avec ou sans mention.
- **Fin de 2e cycle :** UV permettant l'obtention du Brevet d'Études Musicales (BEM).
- **Fin de 3e cycle :** UV permettant l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM), le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) ou le Certificat d'Études Théâtrales (CET) avec ou sans mention.
- **Fin de 3e cycle spécialisé :** UV permettant l'obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM), le Diplôme d'Études Théâtrales (DET) ou le Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC). L'obtention de cette UV est du ressort exclusif du jury, lequel est souverain pour la prise de cette décision.

Précision : une entrée en 3e cycle spécialisé représente une équivalence avec l'obtention de l'UV dominante niveau CEM.

CERTIFICATS ET DIPLÔMES

Si toutes les UV nécessaires ont été obtenues, les diplômes et certificats seront remis. Ils sont signés par le Président de l'Eurométropole de Metz et le directeur du conservatoire. Ils pourront être retirés au secrétariat de la scolarité à partir du mois de novembre (un seul original pouvant être délivré) et ne pourront en aucun cas être envoyés par courrier. Pour les autres niveaux, des attestations sont délivrées sur demande auprès du secrétariat de la scolarité.

Inscription et réinscription

INSCRIPTION SANS EXAMEN D'ENTRÉE

En fonction des places disponibles, le conservatoire accueille sans examen d'entrée :

> les enfants de niveau scolaire moyenne section maternelle : jardin musical
> les enfants de niveau scolaire grande section maternelle : éveil musical et corporel
> les enfants de niveau scolaire cours préparatoire (à partir de 6 ans) : initiation musicale et/ou initiation danse 1
> à partir de 7 ans (CE1) en musique : 1er cycle 1re année
> à partir de 7 ans (CE1) en danse : initiation danse 2
> à partir de 9 ans sous conditions de places disponibles selon les instruments demandés : 1er cycle 1re année (débutants)
> à partir de 13 ans : initiation théâtre
> à partir de 14 ans : cours du département culture et création (excepté les classes de direction d'orchestre et de chœur)
> à partir de 14 ans : parcours accompagné, sous certaines conditions
> les adolescents et adultes débutant un instrument sous certaines conditions
> tous les adultes ou adolescents à partir de 15 ans : formation musicale adulte, initiation à la polyphonie en musique
> sur avis du professeur, tous les publics en pratique collective

Ces inscriptions se font à partir du printemps sur le site du conservatoire, rubrique « (Ré)Inscrivez-vous ». La confirmation de l'inscription est envoyée par courriel au plus tard fin août. L'attribution se fait en fonction du nombre de places disponibles.

INSCRIPTION AVEC EXAMEN D'ENTRÉE

Pour les non-débutants qui souhaitent intégrer le parcours diplômant, âgés de :

> 7 ans et plus pour la musique
> 8 ans et plus pour la danse
> 16 ans et plus pour le théâtre

l'entrée au conservatoire se fait sur examen organisé chaque année. L'inscription à l'examen est à effectuer à partir du printemps sur le site internet, rubrique « (Ré)Inscrivez-vous » en sélectionnant la discipline choisie. L'admission est en fonction du niveau et du nombre de places disponibles.

Des limites d'âge pour l'entrée dans le parcours diplômant sont définies comme suit :

> en instrument : 26 ans maximum pour intégrer le parcours diplômant
> en chant lyrique : l'âge limite pour intégrer le parcours diplômant est de 26 ans en1er cycle, 28 ans en 2e cycle, 30 ans en 3e cycle et 32 ans en 3e cycle spécialisé
> en jazz, formation musicale : 32 ans maximum pour intégrer le parcours diplômant
> l'ensemble des disciplines du département culture et création : l'âge limite pour intégrer le 3e cycle spécialisé est de 32 ans

À noter qu'il est possible pour une personne ayant dépassé ces limites d'âges d'intégrer le parcours diplômant si son projet personnel ou professionnel le justifie et sur avis du professeur et de la direction.

RÉINSCRIPTION

Les réinscriptions se font exclusivement via l'espace DuoNET (lien disponible sur la page d'accueil du site internet du conservatoire). L'élève souhaitant présenter l'examen d'entrée en 3e cycle spécialisé, qu'il soit extérieur ou déjà inscrit au conservatoire, devra remplir un formulaire d'inscription spécifique. Ce formulaire est accessible sur le site du conservatoire. Les dates du calendrier des réinscriptions sont communiquées sur notre site internet.

CHRONOLOGIE DES ADMISSIONS

JANVIER - FÉVRIER

Procédure de pré-inscription en ligne en classes à Horaires Adaptés : CHAM/CHAD/AHOR/S2TMD

MARS - AVRIL - MAI

Suite de la procédure d'admission en classes à Horaires Adaptés : CHAM/CHAD/AHOR/S2TMD

MAI - JUIN

> Pré-inscriptions pour le Parcours Premiers pas musique et danse (horaires traditionnels) : jardin, éveil musical et corporel, initiation musicale, initiation danse 1, initiation danse 2
> Examen d'entrée des candidats extérieurs pour toutes les disciplines instrumentales et dominante chant choral et pour les niveaux suivants : 1er cycle, 2e cycle et 3e cycle

SEPTEMBRE

> 2e session d'examen d'entrée des candidats extérieurs (organisée sous réserve de place) pour toutes les disciplines instrumentales et dominante chant choral et pour les niveaux suivants : 1er cycle, 2e cycle et 3e cycle
> Stage et examen d'entrée du 1er au 3e cycle spécialisé en chant lyrique et théâtre
> Examen d'entrée du 1er au 3e cycle en danse
> Examen d'entrée du 1er cycle au 3e cycle spécialisé en jazz, accompagnement au piano musique, accompagnement au piano danse, direction d'orchestre, direction de chœur, composition, écriture, culture, formation musicale

OCTOBRE

> Examen d'entrée en 3e cycle spécialisé en musique et danse

Modalités d'examen d'entrée

ENTRÉE EN 1ER CYCLE, 2E CYCLE, 3E CYCLE

Pour les non-débutants, âgés de 7 ans et plus

POUR LES INSTRUMENTISTES ET LA DOMINANTE CHANT CHORAL

L'élève postulant pour une entrée dans un cycle préalablement défini présente une pièce (ou deux maximum) de son choix et d'un niveau de difficulté correspondant à celui du cycle pour lequel il se présente. Afin d'évaluer le niveau du candidat en formation musicale, un test progressif est associé à l'examen instrumental. L'examen de formation musicale comporte une partie chantée.

POUR LE CHANT LYRIQUE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée. La pièce interprétée pour l'examen sera définie en concertation avec le professeur pendant le stage.

POUR LA DANSE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée.

POUR LE THÉÂTRE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée.

ENTRÉE EN 3E CYCLE SPÉCIALISÉ

POUR LES INSTRUMENTISTES

> Épreuves :
- 15 min de répertoire
- entretien avec le jury (motivations et engagement pour suivre le cursus)

> + pour les candidats extérieurs :
- test de formation musicale (ou une attestation de niveau dans le cadre d'une mutation).

> Les morceaux imposés sont affichés au CRR 6 semaines avant le concours.

POUR LE THÉÂTRE, LA DANSE ET LE CHANT LYRIQUE

> Stage de préparation obligatoire.

> Épreuves :
- Pour le chant, les élèves définissent avec les professeurs les contenus de l'épreuve lors du stage de préparation
- Pour la danse, les candidats présentent une variation
- Pour le théâtre, les élèves présentent 1 scène classique, 1 scène contemporaine et 1 parcours libre. Une des 3 propositions au moins doit être dialoguée, chaque épreuve ne devant pas dépasser 3 minutes et l'ensemble ne devant pas dépasser 15 min.
- Pour toutes les disciplines, entretien avec le jury (motivations et engagement pour suivre le cursus)

ENTRÉE EN JAZZ DU 1ER AU 3E CYCLE SPÉCIALISÉ

> Épreuve pour le 1er cycle : un morceau au choix (pour plus de renseignements, contactez le coordinateur du département jazz)

> Épreuve pour les 2e et 3e cycles : un morceau imposé (pour plus de renseignements, contactez le coordinateur du département jazz)

Accueil des personnes en situation de handicap

Le conservatoire accueille des enfants en situation de handicap venant des écoles ou des instituts spécialisés. Certains d'entre eux peuvent y découvrir des présentations d'instruments faites par les professeurs ou les élèves des différentes classes instrumentales, d'autres (une vingtaine à ce jour) sont inscrits en tant qu'élèves et, dans la mesure du possible, suivent les cours et cursus comme les autres élèves.

LE CONSERVATOIRE PROPOSE UN CURSUS MUSICAL ADAPTÉ AUX ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Jouer, écouter, s'immerger, pratiquer tous les instruments de l'orchestre et tous les répertoires grâce à des Dispositifs Augmentés tels que les balançoires chenilles, les coccinelles géantes, les ballons sauteurs, les interfaces numériques… instruments inventés par notre professeur, Philippe Forte-Rytter.

L'atelier « Made In Butterfly » ou musique papillonnante est très ludique, toujours psycho-sensori-moteur, avec des méthodologies basées sur le rythme de l'enfant, de la famille et de l'institution spécialisée (IME, Hôpital de jour, …).

C'est aussi, en partenariat avec la Ville de Metz et l'école Jean Moulin de la Patrotte, une salle-scène de plain pied et les perspectives d'un parcours adapté pour aller jusqu'à la représentation, l'expression corporelle, en fonction des potentialités de chacun, mais toujours de manière valorisée, stimulée et stimulante pour un aboutissement similaire aux cursus communs.

Par ailleurs, l'atelier « Ludi-Mix » accompagne les enfants en situation de handicap dans un cursus plus traditionnel, entourés des autres élèves instrumentistes du conservatoire et avec une équipe pédagogique mobilisée et concertée.

Enfin, le METZamorphoses Orchestr-ALL est un ensemble artistique où se développent les créativités instrumentales autour d'outils facilitateurs (pads, lasers, etc…) dans un tourbillon scénographique valorisant et mobilisateur.

Musicothérapie, électro-acoustique sont les moyens actuels pour proposer un cheminement en douceur, en émulations, en rayonnements avec tout le tissu sociétal disponible.

Philippe Forte-Rytter, enseignant et intervenant en milieu scolaire est l'interlocuteur dédié à l'accueil et à la pédagogie des publics en situation de handicap au sein du CRR.

Engagements des élèves, des familles et du conservatoire

L'inscription au conservatoire implique de respecter le contrat pédagogique « Enseignants-Élèves ».

LE CONSERVATOIRE S'ENGAGE À :

> offrir une formation complète et de qualité en musique, danse et théâtre
> accueillir et accompagner tous les élèves le plus loin possible en fonction de leur investissement personnel
> favoriser leur épanouissement artistique et développer leur curiosité
> donner des outils et des méthodes d'apprentissage
> proposer l'accès aux manifestations culturelles du CRR et de l'Eurométropole de Metz (dans la limite des places disponibles).

EN RETOUR LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES S'ENGAGENT À :

> adopter une attitude respectueuse et responsable : ponctualité, assiduité, politesse…
> fournir un travail quotidien de qualité, conforme aux demandes de l'équipe pédagogique
> avoir le matériel demandé à la maison et en cours (instruments, partitions, cahiers, tenues de danse…) et prendre soin du matériel mis à disposition au CRR
> assister et participer à des prestations artistiques
> pour l'élève mineur : la famille s'implique dans le suivi des études et s'engage à lui donner les moyens et le cadre pour effectuer son travail quotidien.

Questions de parents

Voici quelques éléments de réponse aux questions que se posent souvent les parents. Cependant, n'oubliez pas que quelles que soient vos interrogations vous pouvez vous tourner vers les équipes pédagogique, administrative et technique.

Pour suivre nos actualités, nous vous invitons également à consulter régulièrement notre site internet et nos réseaux sociaux (Facebook, YouTube et Instagram).

COMMENT FAIRE LE CHOIX D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE OU D'UNE PRATIQUE ARTISTIQUE ?

Le conservatoire organise chaque année au printemps des Portes Ouvertes pour permettre au public de découvrir l'ensemble des pratiques proposées (musique, danse et théâtre). Il existe également un parcours découverte qui permet à l'enfant de découvrir les instruments de musique (voir pages 10 à 13). Enfin, le conservatoire propose chaque année plus de 200 manifestations (dont des auditions, des classes ouvertes, des spectacles, etc.). Toutes ces occasions sont des moments privilégiés pour découvrir les enseignements du conservatoire et rencontrer les professeurs.

À QUEL ÂGE COMMENCER UNE PRATIQUE AU CONSERVATOIRE ?

Tous les enfants sont différents, les quelques informations ci-après ne sont données qu'à titre indicatif. En effet, la meilleure façon de le définir est d'échanger à ce sujet avec les professeurs.

> Si à 4 ans, un enfant éprouve un désir de commencer la musique ou la danse, ou que vous souhaitez l'ouvrir à la pratique artistique dès le plus jeune âge, nous vous invitons à l'inscrire au Parcours Premiers pas (voir pages 10 à 13).

> À partir de 7 ans, un enfant peut commencer à pratiquer un instrument. Certains enfants, à titre dérogatoire, commencent un instrument à 5 ou 6 ans.

> À partir de 7 ans, un enfant peut commencer à pratiquer le chant choral (voir page 22).

> À partir de 8 ans, un enfant peu commencer la danse en parcours diplômant.

> Pour le théâtre, les cours d'initiation commencent à partir de 13 ans (voir page 50).

> Pour le cursus voix (dominante chant lyrique), il est important que la voix se soit stabilisée, nous préconisons donc 16 ans minimum pour les filles et 18 ans minimum pour les garçons (voir page 22).

> Certaines pratiques (instrumentales, de culture, etc.) sont aussi proposées aux adultes qui débutent ou sont non lecteurs de partition (voir pages 18, 23 et 32).

COMMENT AIDER SON ENFANT DANS SON APPRENTISSAGE ?

Comme dans toute discipline, progresser en musique, en danse ou en théâtre nécessite une pratique régulière.

La difficulté la plus fréquente est le travail demandé par la pratique et, pour les parents, l'accompagnement et le suivi indispensables qu'ils doivent mener pour arriver à faire répéter régulièrement les enfants.

Voici des conseils pour rendre la pratique plus agréable :

> **Le temps :** convenez d'une heure à laquelle votre enfant pourra pratiquer tous les jours afin que sa pratique devienne une habitude. Cela est à adapter en fonction de son emploi du temps et celui de la famille.

> **La répétition :** pour planifier des horaires de pratique pour les débutants, prévoir 15 minutes en moyenne de répétition par jour.

> **L'accompagnement :** toute personne a besoin d'être encouragée dans son travail ; c'est pourquoi l'enfant doit se sentir accompagné dans sa pratique par votre présence. Même si vous n'êtes pas vous-même musicien, danseur ou comédien, votre accompagnement encourage et guide l'enfant.

> **Dernier conseil :** ayez du plaisir ! Pratiquer un art devrait être quelque chose que l'enfant appréciera toute sa vie. Chaque personne apprend à son rythme et la clé du succès est d'apprécier également cette expérience.

QUEL EST LE COÛT FINANCIER D'UNE PRATIQUE ?

LE COÛT DES COURS

Il dépend du lieu de résidence, du parcours, du nombre de disciplines suivies et de l'âge. (voir page 62).
Le montant, payable en une fois ou en trois fois, est dû pour l'année scolaire entière, même si l'élève abandonne en cours d'année (sauf cas particuliers détaillés dans la délibération métropolitaine en ligne sur notre site internet).

LE COÛT D'UN INSTRUMENT

Beaucoup de possibilités existent. Les luthiers proposent de l'achat neuf, de l'achat d'occasion, de la location. Les prêts sont également possibles. Le professeur ou l'équipe de la régie sera à même de vous renseigner et de vous orienter vers les différentes possibilités.

LE COÛT DE L'ÉQUIPEMENT EN MUSIQUE

En plus de l'instrument, il faut souvent se procurer d'autres fournitures (ex : pupitre neuf environ 20 € - méthodes : environ 25 € la méthode - petites fournitures : baguettes, graisses, huiles, anches pour clarinette / saxophone : environ 30 € par an). Pour les partitions, des systèmes de prêt existent et vous pouvez également vous adresser à la médiathèque du conservatoire.

LE COÛT DE L'ÉQUIPEMENT EN DANSE

Tenue de danse : de 10 € (leggings pour les niveaux initiation et 1er cycle) à 140 € (justaucorps, collant, ½ pointes et pointes pour les niveaux 2e et 3e cycles).

LE COÛT DE L'ASSURANCE ÉVENTUELLE

Proportionnelle à la valeur de l'instrument et spécifique à ce dernier, elle couvre les risques tels que le bris, les chocs, le vol et tous autres dommages accidentels ; qu'ils aient eu lieu au domicile ou lors des déplacements (transports en voiture, séjours à l'étranger, auditions et concerts). Renseignez-vous auprès de votre assurance.

LE COÛT DE L'ENTRETIEN DE L'INSTRUMENT

Il est conseillé de prévoir une révision annuelle. Le professeur pourra vous donner des indications à ce sujet.

Tarifs

2023 / 2024

NIVEAU	FRAIS DE DOSSIER	FRAIS ANNUELS DE SCOLARITÉ – EUROMÉTROPOLE DE METZ**						HORS METZ MÉTROPOLE OU METZ MÉTROPOLE SANS JUSTIFICATIF DE DOMICILE
		Tranche 1 0 à 500 €	Tranche 2 501 à 1000 €	Tranche 3 1001 à 1500 €	Tranche 4 1501 à 2500 €	Tranche 5 2501 € et +	Tranche 6***	
TARIF 1 – PARCOURS PREMIERS PAS Jardin, éveil musical et corporel, initiation musique, initiation danse 1 et 2*	70	130	135	140	145	150	150	370
TARIF 2 – PARCOURS DIPLÔMANT OU PARCOURS ACCOMPAGNÉ OU PARCOURS LIBRE (1 CURSUS) Parcours diplômant cycles 1, 2, 3 en musique, danse et théâtre Initiation théâtre Parcours libre culture musicale	70	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						
		135	150	165	180	195	195	370
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						
		175,50	195	214,50	234	253,50	253,50	481
TARIF 3 – PARCOURS PRÉ-PROFESSIONNEL 3e cycle spécialisé en musique, danse et théâtre* Classes préparatoires	70	180	195	210	220	230	230	370
TARIF 4 – PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE Orchestres, chœurs, …*	70	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						
		100						150
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						
		130						195
TARIF 5 - 2E PARCOURS OU CURSUS Par élève et par discipline*	-	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						
		110						200
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						
		143						260
TARIF 6 EXONÉRATION 1 CHAM, CHAD, Élèves inscrits en 1re et terminale de la filière S2TMD, Bénéficiaires du RSA, Personnels de l'Eurométropole de Metz en formation continue pour 1 an*	70	Exonération						
TARIF 7 EXONÉRATION 2 Étudiants inscrits en cours de théâtre au CRR du Grand Nancy, Étudiants en L1 et L2 de Musicologie*	-	Exonération						

***Pour toutes précisions, se référer aux conditions particulières disponibles sur notre site internet.**
****En cas d'absence de justificatif de domicile, le tarif « hors Eurométropole de Metz » sera appliqué (voir conditions particulières).**
*****En cas d'absence d'avis d'imposition, la tranche 6 sera appliquée (voir conditions particulières).**

Réductions : -10 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 3 enfants,
-20 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 4 enfants ou plus
(voir conditions particulières).

ATTRIBUTION D'AIDES INDIVIDUELLES

Les élèves en 3e cycle spécialisé (instrumentistes), en 2e année d'étude (chanteurs), en 3e cycle ou 3e cycle spécialisé (danseurs), peuvent bénéficier sous certaines conditions de ressources, d'une aide individuelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Contacter le secrétariat de la scolarité à la rentrée pour en savoir plus. Les élèves en CEPES Théâtre peuvent bénéficier, sous certaines conditions de ressources, d'une bourse universitaire (CROUS).

LOCATION D'INSTRUMENTS

Le conservatoire propose un parc d'instruments à la location : violon, alto, contrebasse, accordéon, hautbois, basson, cor, tuba…

Le montant annuel des locations est actuellement le suivant :

1RE ANNÉE : 184 €

2E ANNÉE : 214 €

3E ANNÉE : 274 €

4E ANNÉE : 382 €

5E ANNÉE : 534 €

L'année de location débute au 1er octobre de l'année scolaire. Au-delà de la 5e année, il n'y a plus de possibilité de location afin que de nouveaux élèves puissent bénéficier également de ce service. Les frais de location font l'objet d'une facturation trimestrielle la 1re année et semestrielle les années suivantes. L'assurance pour l'instrument est obligatoire et à la charge de l'emprunteur. La location fait l'objet d'un contrat.

Renseignements auprès du régisseur adjoint :
03 57 88 38 52 / fglibert@eurometropolemetz.eu

Équipe administrative et technique

DIRECTEUR	Nicolas STROESSER
DIRECTRICE ADJOINTE	Lise LAUER
ASSISTANTE DE DIRECTION	Aurélie FERNANDES
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	Assma EL YAZIDI
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	Nathalie GUITTON
ASSISTANTS COMPTABILITÉ	Christine HILDEVERT, Pierre-Emmanuel WOLFF
CONSEILLER AUX ÉTUDES	François PERRIN
ASSISTANTES SCOLARITÉ	Fabienne CHARTÉ, Sabrina DERKAOUI, Marie-Jo TOSI
RESPONSABLE ANIMATION ET COMMUNICATION	Christelle SANDERET DE VALONNE
ASSISTANTE ANIMATION ET COMMUNICATION	Nathalie LAFRANCE
MÉDIATHÉCAIRE	Anne DITSCH
RÉGISSEUR	Christophe TOSI
ADJOINT AU RÉGISSEUR	Frédéric GLIBERT
APPARITEURS	Timon JUNKER, Arnaud WITTMANN
AGENTS D'ACCUEIL	Juliette LOUVARD, Rose PUGLIESE
SURVEILLANTE DANSE	Chantal KNEIB

Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE DU CONSERVATOIRE AU PUBLIC

L'accès au hall et à la salle de permanence est autorisé au public.
Les clés des salles doivent être rendues à l'accueil 15 minutes avant la fermeture du conservatoire.

	PÉRIODE SCOLAIRE	VACANCES SCOLAIRES
LUNDI	8h à 21h30	8h à 17h
MARDI	8h à 21h30	8h à 17h
MERCREDI	8h à 21h30	8h à 17h
JEUDI	8h à 21h30	8h à 17h
VENDREDI	8h à 21h	8h à 12h
SAMEDI	8h à 18h	fermé
DIMANCHE	13h à 17h	fermé

! Le conservatoire est fermé les jours fériés.

HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES AU PUBLIC

	SCOLARITÉ	MÉDIATHÈQUE	COMPTABILITÉ	RÉGIE	ANIMATION
LUNDI	14h à 17h	13h30 à 17h30	9h à 12h 14h à 17h	9h30 à 13h 14h à 17h	9h à 12h 14h à 17h
MARDI	9h à 12h 14h à 17h	13h30 à 17h30	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h 14h à 17h
MERCREDI	9h à 12h 14h à 17h	10h à 12h 13h30 à 17h30	9h à 12h 14h à 17h	9h30 à 13h 14h à 18h	9h à 12h 14h à 17h
JEUDI	14h à 17h	13h30 à 17h30	9h à 12h 14h à 17h	9h30 à 13h 15h15 à 18h	9h à 12h
VENDREDI	9h à 12h	13h30 à 17h30	9h à 12h	9h30 à 13h 14h à 18h	9h à 12h
SAMEDI	-	-	-	9h30 à 12h 13h à 17h	

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Eurométropole de Metz (CRR) est un établissement d'enseignement artistique spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre. Il est géré en régie directe par l'Eurométropole de Metz. Il est placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture, Direction Générale de la Création Artistique (DGCA). Les élèves s'y inscrivent en toute liberté et sont tenus de se conformer aux règles de l'établissement.

Le règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Eurométropole de Metz est réputé être connu de tous les élèves, candidats, de leurs parents ou représentants légaux, des enseignants et agents de l'établissement.

Il est téléchargeable sur le site du conservatoire et disponible sur simple demande auprès de l'administration.

L'inscription ou la réinscription au conservatoire implique l'acceptation de l'intégralité des clauses tant du règlement intérieur que du règlement pédagogique.

Il a été approuvé par le Conseil d'établissement réuni le 8 décembre 2021 et par délibération du bureau en date du 21 février 2022.

UTILISATION DU LOGICIEL DES ÉLÈVES ET DE LA SCOLARITÉ : DuoNET

DUONET, C'EST QUOI ?

DuoNET est le portail famille du conservatoire. Il s'agit d'un logiciel de suivi de scolarité et communication utilisé par le conservatoire. C'est par le biais de ce logiciel que le conservatoire gère et communique les emplois du temps, le suivi pédagogique, la facturation ou encore les nouvelles inscriptions et les réinscriptions.
Toute absence en cours doit obligatoirement être excusée par la famille directement en ligne sur DuoNET.

COMMENT SE CONNECTER À DUONET ?

Sur la page d'accueil du site internet du conservatoire **conservatoire.eurometropolemetz.eu**, un lien permet d'accéder directement à DuoNET.
Pour les nouveaux élèves, lors de la validation définitive de l'inscription, le conservatoire enverra les codes provisoires pour permettre la création du compte sur : **monespace.duonet.fr**

EN CAS DE PROBLÈME, VOUS POUVEZ :

> Consulter l'aide en ligne DuoNET : **http://help.duonet.info/**
> Dans tous les cas, contacter le service de la scolarité par courriel **fperrin@eurometropolemetz.eu** ou par téléphone **03 57 88 38 38**

NOS PARTENAIRES PÉDAGOGIQUES

ÉCOLE CLAUDE DEBUSSY

29/31 boulevard Paixhans
Tél. : 03 87 74 12 32
Directrice : Mme MERTEN

COLLÈGE TAISON

35 rue Taison
Tél. : 03 87 50 12 00
Principal : M. BATIOT
Adjointe : M. ROHRBACHER

LYCÉE FABERT

12 rue Saint-Vincent
Tél. : 03 87 30 03 03
Proviseur : M. PALLEZ
Adjoint : Mme MARTIN MARCOS

ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVÉ SAINT - ÉTIENNE, SITE LA MISÉRICORDE

11 rue des Récollets
Tél. : 03 87 75 45 76
Directrice primaire : Mme CHAUMONT
Directeur collège et lycée : M. GARCIA

UNIVERSITÉ DE LORRAINE UFR ARTS, LETTRES ET LANGUES DÉPARTEMENT DE MUSICOLOGIE

Île du Saulcy
Tél. : 03 72 74 77 00
Directeur : M. PASCAL

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE, PÔLE MUSIQUE ET DANSE

2 rue du Paradis
Tél. : 03 87 74 28 38
Directrice : Mme CUEILLE

ADRESSES ET CONTACTS

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL GABRIEL PIERNÉ - EUROMÉTROPOLE DE METZ

2 rue du Paradis
57 000 METZ
Tél. : 03 57 88 38 38 (accueil)
Courriel : conservatoire@eurometropolemetz.eu
Site internet : conservatoire.eurometropolemetz.eu
Conservatoire Eurométropole de Metz

POUR CONTACTER L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE PAR COURRIEL :

Logiciel DuoNET
rubrique « contact établissement »

Assistante de direction
conservatoire@eurometropolemetz.eu

Service animation et communication
conservatoireanimation@eurometropolemetz.eu

Médiathèque
aditsch@eurometropolemetz.eu

Service scolarité
fperrin@eurometropolemetz.eu

Vous pouvez également utiliser la rubrique « contact » de notre site internet.

DEVENEZ MÉCÈNE ET BIEN PLUS ENCORE

Le mécénat est un don de votre entreprise à un organisme d'intérêt général qui peut prendre la forme d'un don financier, en nature ou en compétence. Le mécénat donne droit à un avantage fiscal.

Le mécénat c'est aussi devenir acteur de l'attractivité et du dynamisme de son territoire ; s'impliquer dans son environnement social ; s'associer à des valeurs positives.

Au conservatoire Gabriel Pierné, il est possible pour les entreprises de :

> Soutenir les actions de valorisation artistique : concerts, spectacles, conférences, remises de prix, ateliers découvertes, portes ouvertes...
> soutenir l'accessibilité à des pratiques artistiques pour tous les publics (publics fragilisés, éloigné de la culture, en situation de handicap…)
> aider à acquérir de nouveaux outils pédagogiques
> participer à la restauration d'instruments ou la rénovation d'espaces du conservatoire

Pour plus d'information, contactez **Chloé Blaisius**, Responsable Mécénat de l'Eurométropole de Metz, cblasius@eurometropolemetz.eu ou au 03 57 88 32 51

ILS NOUS SOUTIENNENT DÉJÀ :

Pierre SCHEID